



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE DE L'AGRICULTURE

Vingt-huitième session

18-22 juillet 2022

Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2021-2023 correspondant

Résumé

À sa cent soixante-troisième session, le Conseil de l'Organisation a adopté la *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture* (la Stratégie). À sa cent soixante-sixième session, il a par ailleurs approuvé le *Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture* (le Plan d'action). Il est prévu que le Plan d'action soit étoffé à la lumière des évolutions récentes, notamment les nouveaux accords conclus dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité international), ainsi que des données d'expérience issues de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action.

On trouvera dans le présent document un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action. Un projet de plan d'action pour la période 2024-2027 est aussi présenté.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- *saluer* les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, ainsi que du Plan d'action 2021-2023 correspondant;
- *examiner* le projet de plan d'action 2024-2027 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, tel qu'il figure en annexe 2 au présent document.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Eduardo Mansur
Directeur du Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB)
Tél.: +39 06 570 55978

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

I. Introduction

1. Donnant suite à la demande formulée par la Conférence de la FAO à sa quarante et unième session¹, le Conseil a adopté, à sa cent soixante-troisième session, la *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture* (la Stratégie)². Celle-ci vise à concrétiser les objectifs fixés, de manière structurée et cohérente, en tenant compte des priorités, des nécessités, des réglementations et des politiques nationales, ainsi que des cadres de programmation par pays. Le Conseil, à sa cent soixante-sixième session, a approuvé le *Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture* (le Plan d'action)³.

2. La mise en œuvre de la Stratégie est suivie par la FAO, qui fait rapport aux organes directeurs et aux organes statutaires compétents. La Stratégie est périodiquement mise à jour afin de transcrire les conclusions de son évaluation et de faire écho à tous nouveaux accords mondiaux, notamment ceux qui émanent des organes délibérants de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA). La mise à jour périodique du Plan d'action est aussi envisagée afin de tenir compte de ces évolutions.

3. On trouvera dans le présent document un compte rendu de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action mondial, un tour d'horizon des faits nouveaux pertinents et un projet de plan d'action pour la période 2024-2027, pour examen par le Comité.

II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action

4. La mise en œuvre de la Stratégie est guidée par le Plan d'action correspondant, dans lequel les principales mesures, les résultats attendus et les délais d'exécution sont définis pour chacune des quatre résultantes de la Stratégie, à savoir:

- Résultante 1: Appui apporté aux Membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité.
- Résultante 2: Intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques, des programmes et des activités de la FAO
- Résultante 3: Reconnaissance au plan mondial du rôle joué par la biodiversité et ses services écosystémiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition.
- Résultante 4: Renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité.

5. La Stratégie est mise en œuvre en respectant le principe qui consiste à ne laisser personne de côté.

6. Des précisions sur l'obtention des 182 résultats attendus au cours de la période 2021-2023 figurent en annexe 1 au présent document. Les activités de la FAO liées à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture ne sont pas toutes citées dans le Plan d'action, ni l'ensemble des résultats attendus.

7. En avril 2022, 57 résultats attendus (31 pour cent) avaient été obtenus, 111 (61 pour cent) étaient en voie de l'être comme prévu et 14 (8 pour cent) étaient en retard, leur obtention étant repoussée à la fin de 2022 ou en 2023, en raison de la pandémie de covid-19, d'événements reprogrammés ou de retards de la part des prestataires de services. La situation relative aux résultats attendus par résultante est résumée dans le tableau 1.

¹ C 2019/REP, paragraphe 48, alinéa b. www.fao.org/3/na421fr/na421fr.pdf.

² FAO. 2020. *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*. Rome. <https://www.fao.org/documents/card/en/c/ca7722fr>.

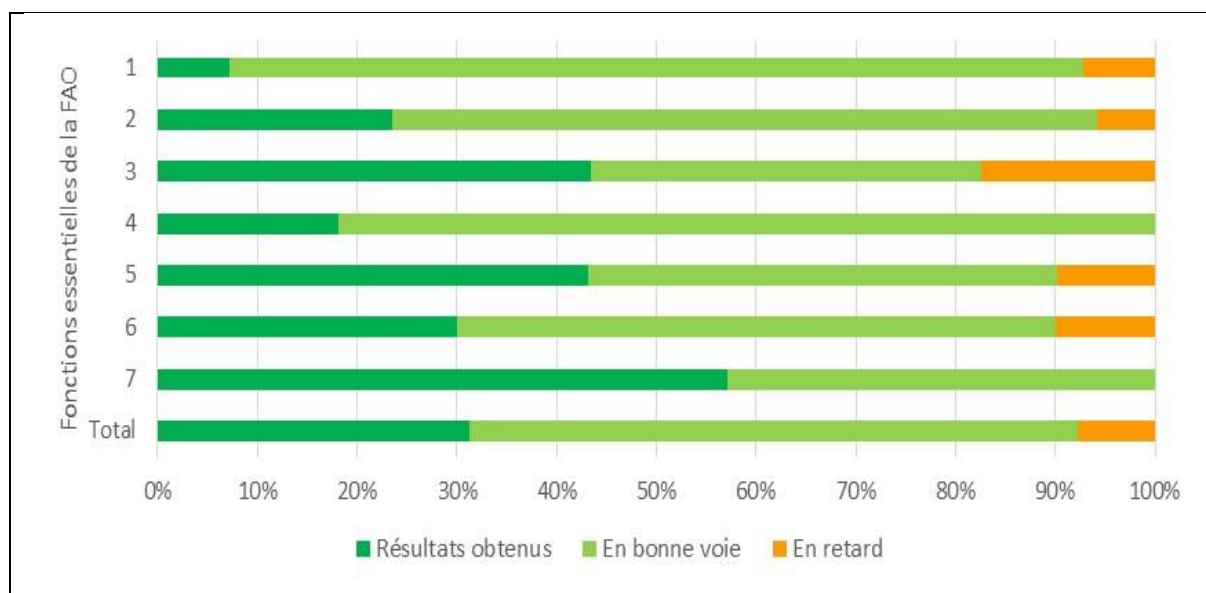
³ CL 166/REP, paragraphe 24, alinéa h. www.fao.org/3/nf693fr/nf693fr.pdf.

Tableau 1. Situation relative aux résultats attendus par résultante (avril 2022)

| | Résultats obtenus | Résultats en voie d'être obtenus | Résultats en retard | Total |
|---------------------|-------------------|----------------------------------|---------------------|-------|
| Résultante 1 | 23 | 75 | 7 | 105 |
| Résultante 2 | 1 | 2 | 0 | 3 |
| Résultante 3 | 27 | 30 | 7 | 64 |
| Résultante 4 | 6 | 4 | 0 | 10 |
| Total | 57 | 111 | 14 | 182 |

8. Plus de la moitié des résultats attendus au titre la fonction essentielle 7 de l'Organisation (*Mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO*) et 45 pour cent de ceux relevant de la fonction essentielle 3 (*Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays*)⁴ ont été obtenus. La figure 1 présente la situation relative à l'obtention des résultats attendus par fonction essentielle.

Figure 1. Situation relative à l'obtention des résultats attendus par fonction essentielle



9. Les activités menées à bien couvrent toutes sortes de thèmes. Les sous-sections ci-après donnent des renseignements sur certains résultats obtenus, à titre d'exemples. La situation de l'ensemble des résultats attendus figure en annexe 1.

⁴ Les fonctions essentielles 3 et 7 de la FAO ont été respectivement actualisée comme suit dans le Cadre stratégique 2022-2031: «Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques relatives aux systèmes agroalimentaires aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays, y compris la reconnaissance et la prise en compte explicites des compromis nécessaires» et «Mener des activités de promotion et de communication aux niveaux national, régional et mondial, notamment auprès des consommateurs, en s'appuyant sur les connaissances et les données de la FAO, sa position en tant qu'organisme spécialisé des Nations Unies et son rôle d'intermédiaire neutre et de confiance».

Appui apporté aux Membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité (résultante 1)

10. Les activités qui relèvent de la résultante 1 aident les pays à élaborer et mettre en place des instruments normatifs, à collecter et analyser des données, à renforcer les capacités au service de la prise en compte systématique et à améliorer le partage et l'assimilation des connaissances et des bonnes pratiques.

11. La sensibilisation à l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques en faveur de l'efficience d'utilisation des ressources est mise en avant et les Membres ont bénéficié d'une aide aux fins de l'élaboration de politiques et de mécanismes pertinents. Des évaluations de la conformité de la législation nationale et des conventions internationales relatives à la faune sauvage ont par exemple été menées dans six pays (République du Congo, Gabon, Madagascar, Mali, Sénégal et Zimbabwe)⁵ et un soutien a été prêté à cet égard.

12. Les pays ont bénéficié d'une assistance dans l'évaluation des risques des maladies infectieuses d'apparition récente à l'interface entre la faune sauvage, les animaux d'élevage et l'homme en utilisant les outils de la FAO et de l'Alliance tripartite (FAO, Organisation mondiale de la Santé [OMS] et Organisation mondiale de la santé animale [OIE]). Les trois organisations de l'Alliance tripartite ont mis au point l'outil opérationnel d'évaluation conjointe des risques et des experts techniques ont donné des conseils quant à la mise en place des processus d'évaluation des risques au niveau national⁶. Des pays ont bénéficié d'une aide au renforcement de leurs capacités d'intégration de la biodiversité dans le cadre de l'approche «Une seule santé»⁷.

13. Des données ont été produites sur les pratiques qui permettent de conserver et d'utiliser durablement la biodiversité, ainsi que de favoriser les services écosystémiques. La Boîte à outils pour l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁸ relevant du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité international) a par exemple été actualisée et un guide pratique à l'appui de la mise en œuvre des dix éléments de l'agroécologie sera prochainement disponible.

14. Les Membres ont bénéficié d'un soutien aux fins du renforcement de leurs capacités de collecte, d'analyse et de communication des données relatives à la situation de la biodiversité, y compris les données demandées dans le cadre des instruments internationaux. À cet égard, on peut citer les exemples suivants:

- La Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a adopté le Cadre stratégique 2020-2030 de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), qui contient des mécanismes de renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparitions de foyers d'organismes nuisibles⁹.
- Un rapport sur l'enquête mondiale par télédétection sur les forêts a été publié¹⁰.
- Un système de suivi de la diversité des abeilles domestiques pour l'alimentation et l'agriculture a été mis en place dans le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)¹¹.
- Un outil de suivi de la mise en œuvre de la gestion durable des sols a été mis au point¹².

⁵ <https://swm-programme.info/fr/legal-hub>.

⁶ <https://extranet.who.int/sph/jra> (en anglais).

⁷ www.fao.org/one-health/fr.

⁸ <https://www.fao.org/plant-treaty/tools/toolbox-for-sustainable-use/overview/fr>.

⁹ www.fao.org/documents/card/fr/c/CB3995FR.

¹⁰ www.fao.org/3/cb7449en/cb7449en.pdf (en anglais).

¹¹ <https://www.fao.org/dad-is/bees-data-sheet-fr/fr>.

¹² www.fao.org/fileadmin/user_upload/GSP/SSM/SSM_Protocol_EN_006.pdf (en anglais).

- Le Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) a été enrichi et compte 1,2 million de RPGAA enregistrées¹³.
- La base de données mondiale SoiLEX, qui vise à faciliter l'accès aux informations sur les instruments juridiques existants en matière de protection des sols, est maintenant en ligne¹⁴.

15. Les pays ont bénéficié d'un soutien aux fins de l'exécution des plans d'action mondiaux relatifs aux ressources zoogénétiques, aux ressources phytogénétiques et aux ressources génétiques forestières. Le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde¹⁵, élaboré sous les auspices de la CRGAA pour donner suite au rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*¹⁶, a été approuvé par le Conseil en 2021¹⁷. Il prévoit plus de 50 mesures, réparties dans trois domaines stratégiques prioritaires: caractérisation; évaluation et suivi; gestion (utilisation durable et conservation); et cadres institutionnels. Le Conseil a aussi adopté le Plan d'action mondial sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture¹⁸, élaboré afin de donner suite au rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*¹⁹.

16. Les secrétariats du Traité international et du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures ont mis en place une réserve d'urgence destinée aux banques de gènes, qui est conçue de manière à pouvoir apporter un soutien urgent, de courte durée et à impact rapide aux collections de RPGAA relevant du Système multilatéral, lorsqu'une menace imminente pèse sur une collection et qu'aucun autre soutien financier n'est disponible²⁰.

17. Le volume des projets liés à la biodiversité aux niveaux national et régional continue à grossir. En avril 2022, 706 projets marqués du sceau de la biodiversité et d'un montant total de 2 187 721 604 USD étaient en cours d'exécution. En mars 2022, le portefeuille FAO-Fonds pour l'environnement mondial (FEM) comptait 291 projets approuvés, qui correspondaient à des subventions cumulées d'un montant total de 1 270 565 634 USD. Le portefeuille couvre les cinq domaines d'intervention du FEM et compte de plus en plus de projets pluridimensionnels²¹ et d'approches multisectorielles. La part du domaine d'intervention axé sur la biodiversité représente 15 pour cent du portefeuille (53 projets, 189 millions d'USD). Les composantes liées à la biodiversité représentent environ 30 pour cent des projets pluridimensionnels.

Intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques, des programmes et des activités de la FAO (résultante 2)

18. La résultante 2 comprend les activités qui facilitent le dialogue sur les politiques, y compris les échanges intergénérationnels et équitables, en faveur de la prise en compte systématique de la biodiversité et d'une meilleure assimilation, par la FAO et ses partenaires, des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques.

19. L'enjeu que représente la biodiversité est fermement ancré dans le Cadre stratégique 2022-2031²², le Plan à moyen terme (PMT) 2022-2025 et le Programme de travail et budget (PTB) 2022-2023²³ de la FAO. Il apparaît aussi explicitement dans les domaines prioritaires du

¹³ <https://ssl.fao.org/glis/site/doiindex> (en anglais).

¹⁴ www.fao.org/soils-portal/soilex/fr.

¹⁵ CGRFA-18/21/Report, appendice C. www.fao.org/3/nh331fr/nh331fr.pdf.

¹⁶ www.fao.org/documents/card/fr/c/ca3129en (en anglais).

¹⁷ CL 168/REP, paragraphe 38. www.fao.org/3/nh512fr/nh512fr.pdf.

¹⁸ CGRFA-18/21/Report, appendice D. www.fao.org/3/nh331fr/nh331fr.pdf.

¹⁹ www.fao.org/documents/card/fr/c/ca5345en/ (en anglais).

²⁰ www.fao.org/3/cb3738fr/cb3738fr.pdf.

²¹ www.thegef.org/what-we-do (en anglais).

²² C 2021/7. www.fao.org/3/ne577fr/ne577fr.pdf.

²³ C 2021/3. www.fao.org/3/ne576fr/ne576fr.pdf.

Programme (DPP)²⁴. Le DPP relatif à l'*amélioration de l'environnement* (AE) intitulé «Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture» (AE 3), qui vise principalement la mise en œuvre de la Stratégie, a pour objectifs «[la] préservation de la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture et [la] promotion de l'utilisation durable, de la conservation et de la restauration des écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce et des services connexes grâce à l'adoption de politiques et de pratiques ciblées»²⁵ et contribue surtout aux ODD 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4 et 15.6. L'AE 3 garantit l'intégration des trois thèmes transversaux de la FAO, à savoir l'égalité des genres, la jeunesse et l'inclusion, pour que personne ne soit laissé de côté et que tous bénéficient des mêmes avantages.

20. L'intégration de la biodiversité figure systématiquement à l'ordre du jour des organes directeurs et organes statutaires de la FAO, y compris des organes régionaux. En 2020 et en 2021, les comités techniques ont été informés de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie²⁶ et ont participé activement à la mise au point du Plan d'action. Une évaluation de la biodiversité dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord²⁷ a été communiquée aux participants à la trente-sixième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient, qui ont décidé de redoubler d'efforts dans ce domaine, avec l'appui de la FAO. Les participants à la trente-sixième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique ont quant à eux recommandé que l'Organisation élabore un plan d'action afin de donner de la cohérence aux efforts déployés pour intégrer la biodiversité dans tous les secteurs agricoles de la région du Pacifique²⁸. Ce plan soutiendra la définition et la concrétisation des objectifs nationaux et régionaux, ainsi que la satisfaction des obligations en matière de suivi et de communication d'informations au titre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020²⁹.

21. Les programmes, les politiques et les activités de la FAO, ainsi que leur exécution, continuent d'être alignés sur les ODD, notamment les ODD liés à la biodiversité. On trouvera dans l'édition 2022 de *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* un examen de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et des mesures prises en faveur de l'intégration de la biodiversité qui contribuent à la réalisation de l'ODD 14.

22. Afin d'améliorer l'assimilation des connaissances, une initiative interdivisions sur les facteurs agricoles qui favorisent la déforestation, la dégradation des terres, la perte de zones humides et la diminution de la biodiversité qui en découle a été mise au point et un plan de travail pour la période 2022-2024 a été élaboré par le Partenariat de collaboration sur les forêts³⁰.

Reconnaissance au plan mondial du rôle joué par la biodiversité et ses services écosystémiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition (résultante 3)

23. La résultante 3 vise à améliorer l'accès aux données et aux informations sur le rôle de la biodiversité, à faciliter, promouvoir et soutenir le dialogue sur les politiques liées à la biodiversité, à montrer les liens entre la biodiversité et la sécurité alimentaire, à faciliter les partenariats à l'appui de l'intégration de la biodiversité et à sensibiliser au rôle de la biodiversité et des services écosystémiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les instances pertinentes, en faisant en sorte que les mesures prises tiennent compte du genre et de l'âge, ainsi que des besoins de certains groupes, par exemple les personnes pauvres et extrêmement pauvres ou les peuples autochtones.

²⁴ C 2021/7, paragraphe 72. www.fao.org/3/ne577fr/ne577fr.pdf.

²⁵ CL 168/3 annexe 1: www.fao.org/3/nh231fr/nh231fr.pdf.

²⁶ COAG/2020/16, www.fao.org/3/nd411fr/nd411fr.pdf; COFI/2021/9.1, www.fao.org/3/ne714fr/ne714fr.pdf; COFO/2020/5/Rev.2, www.fao.org/3/nd535fr/nd535fr.pdf.

²⁷ NERC/22/INF/15. www.fao.org/3/nh957fr/nh957fr.pdf.

²⁸ APRC/22/REP, paragraphe 30, alinéa i. www.fao.org/3/ni607fr/ni607fr.pdf.

²⁹ Premier projet de Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, publié le 5 juillet 2021. www.cbd.int/doc/c/d40d/9884/b8a54563a8e0bf02c1b4380c/wg2020-03-03-fr.pdf.

³⁰ www.fao.org/3/cb5687fr/cb5687fr.pdf.

24. L'Outil pour l'évaluation de la performance de l'agroécologie (TAPE) a été mis à l'essai dans toutes les régions et une base de données mondiale couvrant 33 pays et plus de 5 000 exploitations agricoles a été élaborée en vue d'améliorer les résultats multidimensionnels de l'agroécologie, en tant qu'option pour parvenir à des systèmes alimentaires durables.

25. En juillet 2021, la FAO et le Secrétariat de la CDB ont organisé à distance le Dialogue mondial sur le rôle de l'alimentation et de l'agriculture dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (le Dialogue mondial)³¹. En conclusion de celui-ci, un débat de haut niveau a été consacré aux initiatives et approches visant à intégrer la biodiversité dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Y ont participé des ministres et des représentants d'organisations régionales et d'institutions internationales chargées du développement. Les conclusions du Dialogue mondial et les résultats du débat de haut niveau ont été portés à l'attention des participants à la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020³².

26. La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 facilite l'établissement de partenariats en faveur de la prise en compte systématique de la biodiversité et la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sont les chefs de file de sa mise en œuvre. À cet égard, l'Organisation contribue à la définition d'une ambition qui correspond à son mandat, à savoir rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables tout en gérant et en protégeant l'environnement et les ressources naturelles dont ces systèmes dépendent. À partir de 2022, les initiatives phares d'accompagnement de la Décennie des Nations Unies mettront en avant des expériences concrètes liées aux efforts de restauration.

Renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité (résultante 4)

27. La résultante 4 vise à renforcer les capacités de la FAO sur les questions en rapport avec la biodiversité, à soutenir l'assimilation des connaissances liées à la biodiversité dans les politiques et les procédures de l'Organisation et à appuyer la collaboration avec les organisations concernées.

28. La coordination et l'exécution des activités de la FAO intéressant la biodiversité ont été consolidées, notamment grâce au renforcement des capacités techniques des unités de l'Organisation et à une meilleure coordination entre ces unités. La FAO a mis sur pied un groupe de travail interdépartemental sur la biodiversité, qui se compose de membres des bureaux, des centres et des divisions de toute l'Organisation³³. À l'échelle de la FAO, un réseau technique interne destiné à l'échange de connaissances sur les questions liées à la biodiversité est actif et compte plus de 170 membres issus de 50 divisions, unités et bureaux, y compris des bureaux régionaux, sous-régionaux et de pays.

29. Le Cadre de gestion environnementale et sociale de la FAO, qui remplace les directives de 2015 en la matière, et le plan d'activités biennal relatif à son exécution ont été élaborés et approuvés par l'équipe de direction centrale en mars 2022. L'objectif est de faire en sorte que les êtres humains et l'environnement soient protégés face à d'éventuelles incidences négatives des programmes et des projets de la FAO. Des obligations nouvelles et actualisées y sont définies quant à la conservation et la remise en état des ressources naturelles, ainsi qu'en matière de biodiversité.

³¹ www.fao.org/3/cb7030en/cb7030en.pdf (en anglais).

³² www.cbd.int/doc/c/0723/09c0/0bc015189d2e877acfcc1595/global-dialogue-cochair-report-en.pdf (en anglais).

³³ Il s'agit notamment des divisions de la production et de la santé animales, de la production végétale et de la protection des plantes, des pêches et de l'aquaculture, des forêts, des terres et des eaux, de l'alimentation et de la nutrition, de l'économie agroalimentaire et de la statistique, de l'Unité chargée des peuples autochtones, des secrétariats des Systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial, de la CRGAA, du Traité international et de la CIPV, du Centre mixte FAO/OMS (Normes alimentaires du Codex et zoonoses) et des cinq bureaux régionaux.

30. L'instrument d'établissement du rapport annuel par pays de la FAO permet de collecter des informations auprès des bureaux de pays sur leurs résultats, leurs besoins et leurs exigences. Des informations détaillées sont attendues sur l'appui fourni en 2021 par les bureaux de pays aux pays hôtes dans les domaines en rapport avec la biodiversité. Des analyses des données sont en cours pour étudier des pistes permettant de renforcer les activités de la FAO sur la biodiversité au niveau national et pour améliorer la coordination à cet égard.

III. Projet de plan d'action 2024-2027 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture

31. Les participants à la quinzième Conférence des Parties à la CDB (COP 15) devraient adopter le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (le Cadre mondial), qui fixera les orientations de l'action en faveur de la biodiversité dans le monde au cours des dix prochaines années et au-delà. L'examen du Cadre mondial a débuté en 2018, lors de la quatorzième Conférence des Parties à la CDB, en Égypte, et la tenue de la COP 15 était initialement prévue en octobre 2020, à Kunming (Chine). La crise liée à la covid-19 a toutefois fortement perturbé ce processus et il est maintenant prévu que la COP 15 soit organisée à Kunming pendant le troisième trimestre de 2022. Un projet, qui sera présenté aux participants à la COP 15 pour examen, est en voie d'achèvement grâce à un processus de consultations approfondies, notamment lors de plusieurs réunions du groupe de travail à composition non limitée chargé du Cadre mondial.

32. La FAO participe au processus d'élaboration du Cadre mondial en tant qu'observatrice auprès de la CDB. À la demande des participants à la cent soixante-sixième session du Conseil³⁴, la Stratégie et le Plan d'action ont été présentés aux Parties à la CDB, pour examen³⁵. Le rapport de la réunion et le rapport conjoint des coprésidents du Dialogue mondial ont aussi été portés à l'attention des Parties à la CDB³⁶, ainsi que la résolution 1/168 du Conseil et le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture³⁷. La FAO a présenté plusieurs propositions relatives au Cadre mondial et au suivi correspondant³⁸. En outre, grâce à la participation de deux instruments de la FAO au Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité, l'Organisation a continué à promouvoir l'intégration de la biodiversité dans le contexte du Cadre mondial³⁹.

33. Au printemps 2021, l'approche commune en faveur de la prise en compte systématique de la biodiversité et de solutions fondées sur la nature au service d'un développement durable lors de la planification et de l'exécution des programmes et politiques du système des Nations Unies⁴⁰ a été adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Cette approche engage les acteurs du système des Nations Unies à intégrer la biodiversité et stimule une action collective contre les facteurs déterminants de l'appauvrissement de la biodiversité et en faveur de la remise en état des écosystèmes. La FAO est un membre actif du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies (GGE) qui, en 2021, a publié un rapport dans lequel est décrit l'engagement du système des Nations Unies auprès des États Membres afin de les aider à mettre en œuvre le Cadre mondial⁴¹.

³⁴ CL 166/9, paragraphe 17, alinéa h. www.fao.org/3/nf693fr/nf693fr.pdf.

³⁵ www.cbd.int/api/v2013/documents/EAE6CB90-C4DD-DE4A-BAFE-A538B2D545DC/attachments/212314/FAO3.pdf (en anglais).

³⁶ www.cbd.int/doc/c/0723/09c0/0bc015189d2e877acfcc1595/global-dialogue-cochair-report-en.pdf (en anglais).

³⁷ CBD/WG2020/3/INF/12; CBD/SBSTTA/24/INF/32.

³⁸ Notamment les documents CBD/SBI/3/INF/36, CBD/SBSTTA/24/7/REV1, CBD/SBSTTA/24/INF/8, CBD/SBSTTA/24/INF/14, CBD/SBI/3/INF/6, CBD/SBSTTA/24/INF/33, CBD/WG2020/2/INF 9, CBD/SBI/3/INF/38 et CBD/SBI/3/INF/39, ainsi que les réponses aux notifications de la CBD 2018-063, 2019-008, 2019-075, 2019-108, 2021-063 et 2021-012, et

www.cbd.int/doc/c/abf3/ea7e/a2c7ed7b1c04f08e169133b5/cbd-b-intact-indicators-en.pdf (en anglais).

³⁹ www.cbd.int/blg/.

⁴⁰ CEB/2021/1/Add.1.

⁴¹ <https://unemg.org/wp-content/uploads/2021/04/EMG-Biodiversity-WEB.pdf> (en anglais).

34. Les évolutions récentes, notamment de nouveaux accords, qui pourraient être l'objet de débats lors de l'examen et de la mise à jour de la Stratégie et du Plan d'action sont décrits dans la section II. Une mise à jour de la Stratégie pourra être envisagée, le cas échéant, lorsque le Cadre mondial aura été adopté.

35. Le projet indicatif de Plan d'action 2024-2027, tel qu'il figure en annexe 2, donne davantage de détails sur le fonctionnement de la Stratégie et aligne les activités de la FAO en faveur de l'intégration de la biodiversité sur le Cadre stratégique 2022-2031, le PMT 2022-2025 et le PTB 2022-2023. Il permet de continuer à attribuer des activités aux fonctions essentielles de la FAO, compte tenu des modifications apportées à ces dernières avec l'adoption du Cadre stratégique 2022-2031.

36. La proposition de plan d'action actualisé est d'une durée de quatre ans afin de correspondre aux processus de planification de l'Organisation. Les résultats attendus et les délais d'exécution seront mis à jour et précisés, en concertation avec les membres du Groupe de travail interdépartemental sur la biodiversité. Comme indiqué dans le Plan d'action, les participants à la dix-neuvième session ordinaire de la CRGAA, en 2023, contribueront à l'examen et à l'actualisation du processus.

37. Le projet de Plan d'action 2024-2027 est envisagé comme un instrument complémentaire, qui s'inscrit pleinement dans la perspective d'autres stratégies et politiques de la FAO, notamment la nouvelle Stratégie en matière de changement climatique, la Stratégie en matière de science et d'innovation, les Vision et stratégie relatives aux activités de l'Organisation en matière de nutrition, la Politique concernant les peuples autochtones et tribaux, la Politique sur l'égalité des genres (2022-2030) et le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux. Il contribue aux quatre améliorations, y apporte un appui et permet de créer une base durable en faveur de la concrétisation des ODD pertinents et de la progression des activités de la FAO dans le cadre de plusieurs DPP, en particulier ceux relevant de l'*amélioration en matière de production* («L'innovation au service d'une production agricole durable» [AP 1] et «Approche "Une seule santé"» [AP 3]) et de l'*amélioration en matière d'environnement* («Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets» [AE 1] et «Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture» [AE 3]).

Annexe 1: État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (avril 2022)

| Résultante 1: Appui apporté aux Membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité | | | | | | | |
|--|------------------------------------|---|---|-----------------------------------|--|-------------------|--|
| Domaines d'action essentiels | Fonctions essentielles de la FAO # | Principales mesures | Résultats attendus ⁴² | Calendrier d'exécution provisoire | Décisions correspondantes ⁴³ | État d'avancement | Notes |
| Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs relatifs à la biodiversité | 1. | Fournir un appui aux pays dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 | Analyse du Cadre mondial de la biodiversité en vue de la définition des mesures que la FAO doit mettre en place pour en faciliter la mise en œuvre par les pays | 2023 | C 2021/21 (paragraphe 73); COFO/2020/REP (paragraphe 10, alinéa a et paragraphe 17, alinéa d); ITPGRFA Res.11/2019 (paragraphe 3); CGRFA/17/19/Rapport (paragraphe 45) | En bonne voie | |
| | | Aider la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action mondiaux | Définir des mesures stratégiques pour donner suite au rapport sur <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> et au plan d'action mondial adopté pour les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture et fournir un appui technique en matière de mise en œuvre et de suivi | 2023 | CGRFA/17/19/Rapport (paragraphe 44 à 47) | En bonne voie | www.fao.org/3/nh331fr/nh331fr.pdf |
| | | | Aider les pays dans la mise en œuvre des plans d'action mondiaux convenus sur les ressources zoogénétiques, les ressources phytogénétiques et les ressources génétiques forestières | En cours | CGRFA/17/19/Rapport; COFO/2018/REP (paragraphe 14, alinéa d, sous-alinéa ii) | En bonne voie | www.fao.org/3/ng598fr/ng598fr.pdf www.fao.org/3/ng831fr/ng831fr.pdf www.fao.org/3/ng677fr/ng677fr.pdf |
| | | | Aide fournie aux pays pour, d'une part, accroître la sensibilisation à l'existence de cadres juridiques capables de favoriser et de soutenir des systèmes de production qui soutiennent la biodiversité associée et en tirent parti, et, d'autre part, renforcer ces cadres juridiques | 2023 | Convenu lors de la consultation avec les Membres au sujet du Plan d'action et conformément à la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité | En bonne voie | |

⁴² Les résultats attendus définis dans les descriptifs de projet sont indiqués au moyen de l'astérisque (*).

⁴³ Pour certains projets nationaux, aucune décision émanant d'un organe directeur ou statutaire n'est indiquée.

| | | | | | | | |
|----------|---------------|---|--|----------|---|---------------|--|
| | | Aider les pays à réduire les effets négatifs de l'usage inconsidéré des pesticides dangereux sur la biodiversité | Ajout d'au moins une session sur les solutions permettant d'éviter l'utilisation de pesticides dangereux et une session sur les effets des pesticides sur la biodiversité et les services écosystémiques, aux ateliers organisés au titre de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international | 2021 | Dans tous les secteurs agricoles | Achevé | Bibliothèque des webinaires de la Convention de Rotterdam |
| | | | Adoption d'un Plan d'action mondial sur l'élimination des risques liés aux pesticides très dangereux | 2021 | Résolutions de la quatrième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (CIGPC) | En retard | Cinquième CIGPC repoussée (jusqu'à nouvel ordre) |
| | | Faciliter le dialogue sur les politiques, aux niveaux national ou régional, concernant la ratification et la mise en application des conventions de la FAO relatives à la biodiversité, telles que le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) | Tenue de consultations, aux niveaux national ou régionales, visant à promouvoir la ratification et la mise en application des conventions de la FAO | 2023 | Sites web des instruments concernés | En bonne voie | www.ippc.int/fr/ www.fao.org/plant-treaty/fr/ |
| | | Faire participer les pays à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et des recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) | Le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, adopté par la CMP, compte plusieurs éléments relatifs au programme de développement correspondant, qui seront mis en œuvre au cours des dix prochaines années, notamment la gestion du commerce électronique, le renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'infestations d'organismes nuisibles et l'évaluation et la gestion des effets du changement climatique au regard de la santé des végétaux. Les pays participent au processus d'élaboration des normes afin que les normes adoptées contribuent à la biodiversité des végétaux, à l'amélioration de la santé des végétaux et au renforcement de la sécurité alimentaire. | En cours | Convention internationale pour la protection des végétaux (1997), article X; CPM 2018/28 | En bonne voie | www.ippc.int/fr/core-activities/standards-and-implementation/call-for-topics-standards-and-implementation/ |
| En cours | En bonne voie | www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/ | | | | | |

| | | | | | | | |
|--|--|--|---|----------|--|----------------------|---|
| | | Apporter un appui aux pays et aux mécanismes régionaux dans le cadre du processus de négociation concernant la préservation de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale | Présentation, à la trente-cinquième session du Comité des pêches, d'un rapport de synthèse sur les principaux éléments du processus de négociation relatifs au secteur de la pêche | 2023 | C 2021/23 (paragraphe 15, alinéa e) | <i>En bonne voie</i> | |
| | | Aider les pays dans la réalisation et l'actualisation de l'évaluation des risques en ce qui concerne les maladies infectieuses d'apparition récente, y compris les facteurs de risque et de protection liés à la biodiversité. | Soutien apporté aux pays dans l'évaluation des risques des maladies infectieuses d'apparition récente à l'interface entre la faune sauvage, les animaux d'élevage et l'homme en utilisant les outils de la FAO et de l'Alliance tripartite ⁴⁴ (par exemple l'évaluation commune des risques) et en examinant régulièrement les résultats | En cours | COFO/2020/REP (paragraphe 17, alinéa c) | <i>En bonne voie</i> | extranet.who.int/sph/jra (en anglais) www.fao.org/ethiopia/news/%20detail-events/ru/c/1396120/ (en anglais) www.fao.org/publications/card/fr/c/CB8748EN/ (en anglais) www.fao.org/documents/card/fr/c/cb7140en/ (en anglais) www.fao.org/documents/card/fr/c/cb7140en/ (en anglais) www.fao.org/3/cb8234en/cb8234en.pdf (en anglais) |
| | | Aider les pays à renforcer leur cadre juridique de manière à assurer une gestion durable de la faune sauvage à l'appui de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté en tenant compte, le cas échéant, de la décision de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) relative à la gestion durable de la faune sauvage (CBD/COP/DEC/14/7) | Évaluation de la conformité du cadre juridique national aux cadres juridiques nationaux et aux conventions et instruments internationaux relatifs à la faune sauvage dans les pays pilotes où a été mis en œuvre le programme de gestion durable de la faune sauvage (14 pays minimum*) et appui à l'amélioration du cadre | 2023 | CBD/COP/DEC/14/7; COFO/2020/REP (paragraphe 10, alinéa b, sous-alinéa iii); AFWC/2020/REP | <i>En bonne voie</i> | https://swm-programme.info/fr/legal-hub |
| | | Aider les pays à renforcer leur cadre juridique de manière à assurer une gestion durable des forêts et la production de bois d'œuvre à l'appui de la réduction de la pauvreté en tenant compte, le cas échéant, des objectifs de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées | Établissement ou approfondissement de rapports d'analyse transnationaux formulant des recommandations à l'intention de la CDB sur les cadres normatifs et les normes qui rendent possible une gestion durable de la faune sauvage, et transmission de ces rapports aux Parties pour approbation | 2023 | CBD/COP/DEC/14/7 | <i>En bonne voie</i> | |
| | | Aider les pays à renforcer leur cadre juridique de manière à assurer une gestion durable des forêts et la production de bois d'œuvre à l'appui de la réduction de la pauvreté en tenant compte, le cas échéant, des objectifs de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées | Appui au renforcement des cadres juridiques nationaux et instruments connexes relatifs à la production de bois d'œuvre, conformément aux engagements pris au niveau national quant à la production et au commerce légaux de bois d'œuvre (15 pays minimum*) | 2023 | COFO/24/REP (paragraphe 22, alinéa b) | <i>En bonne voie</i> | |

⁴⁴ Document de réflexion tripartite sur la collaboration entre la FAO, l'Organisation de la santé animale (OIE) et de l'Organisation de la Santé (OMS) (2010)

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|----------|--|---------------|---|
| | | d'extinction (CITES), aux engagements pris au niveau national quant à l'application des réglementations forestières, de la gouvernance et des échanges commerciaux et aux exigences dans le domaine du commerce international du bois d'œuvre | | | | | |
| Apporter un appui aux pays pour la collecte et l'analyse d'informations relatives à la biodiversité et leur prise en compte dans les processus de prise de décision | 2 | Recueillir, analyser et diffuser les données et informations nécessaires au suivi de l'état de la biodiversité à tous les niveaux, y compris des données ventilées par sexe, en tant que de besoin. | Mise à jour périodique du Système informatisé sur les captures mondiales (FISHSTAT) | En cours | Convenu lors des consultations des Membres | Achevé | www.fao.org/fishery/fr/topic/166235 www.fao.org/fishery/statistics-query/fr/home www.fao.org/fishery/static/FishStatJ/FishStatJ_4.01.5-Manual.pdf (en anglais) |
| | | | Publication du rapport sur l'enquête mondiale par télédétection sur les forêts | 2021 | COFO/2016/REP (paragraphe 17, alinéa a) | En bonne voie | www.fao.org/3/cb7449en/cb7449en.pdf (en anglais) |
| | | | Données sur la diversité microbienne enregistrées et suivies en continu, en tant qu'informations sur les maladies via le Système mondial d'information sur les maladies animales (EMPRES-i) | En cours | Convenu lors des consultations des Membres | En bonne voie | https://empres-i.apps.fao.org (en anglais) |
| | | | Établissement du rapport biennal sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture avant la trente-cinquième session du Comité des pêches | 2022 | C 2021/23 (paragraphe 9) | En bonne voie | |
| | | | Lancement d'un dispositif mobile visant à faciliter la collecte de données pertinentes sur les prises et sur le commerce du poisson | 2023 | Convenu lors des consultations des Membres | En bonne voie | |
| | | | Capacités renforcées dans le domaine de la collecte des données, de la modélisation et du suivi de l'état des parcours, en particulier dans les pays des zones arides | 2023 | C 2021/21 (paragraphe 102); CL 165/Rep (paragraphe 19, alinéa a) | En bonne voie | |
| | | | Mise en service de la base de données mondiale sur les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, afin de traiter les questions relatives à ces engins et à la pêche fantôme qui leur est associée et début de la collecte de données | 2023 | C 2021/23 (paragraphe 16, alinéas f et g) | En bonne voie | |
| | | | Publication des directives techniques de la FAO relatives aux méthodes et indicateurs devant permettre une estimation quantitative de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) | 2023 | C 2021/23 (paragraphe 14, alinéa j) | En bonne voie | |

| | | | | | | | |
|--|---|--|---|----------|--|---------------|--|
| | | | Mise à jour du rapport annuel du Programme ONU-REDD sur les systèmes d'information sur les garanties relatives à l'environnement | 2023 | COFO/25/REP (paragraphe 10, alinéa b, sous-alinéa ii) | En bonne voie | |
| | Aider les Membres au moyen d'outils et de méthodes qui permettent de rassembler des preuves plus solides de l'utilisation durable et de la contribution des forêts à la conservation de la biodiversité | | Mise à disposition d'outils et de méthodes pour élaborer des rapports sur les forêts primaires et les forêts naturelles, et combler les lacunes existantes | 2022 | COFO/2020/REP (paragraphe 13, alinéa d) | En bonne voie | |
| | | | Données et produits connexes axés sur les connaissances du Programme de gestion durable de la faune sauvage sur les chaînes d'approvisionnement et la consommation du gibier | 2023 | Convenu lors des consultations des Membres | En bonne voie | |
| | Aider les pays à s'acquitter de leurs obligations nationales en matière de communication d'informations au titre des dispositions de la CIPV | | Informations publiées sur le site web de la CIPV relatives aux rapports nationaux sur le respect des obligations nationales découlant de la CIPV, notamment en fournissant des informations sur les ravageurs et les maladies des plantes, afin de faciliter l'échange d'informations et une intervention précoce face aux nouveaux problèmes phytosanitaires | En cours | Convention internationale pour la protection des végétaux (1997), article XIII | En bonne voie | www.ippc.int/fr/core-activities/information-exchange/nro/ |
| | Aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de collecte de données concernant les objectifs de développement durable (ODD), afin de permettre le suivi des indicateurs relatifs aux ODD et, en particulier, ceux qui concernent la biodiversité ⁴⁵ . | | Diffusion des statistiques de la Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation (FAOSTAT) sur l'évolution du couvert végétal dans le monde | 2021 | Résolution A/res/71/313 | Achevé | www.fao.org/3/cb8133en/cb8133en.pdf (en anglais) |
| | | | Mise à jour des sites web relatifs aux ODD | En cours | Résolution A/res/71/313 | En bonne voie | www.fao.org/sustainable-development-goals/fr/ |
| | | | Collecte et analyse de données concernant l'ODD 2.4.1 et publication d'un rapport indiquant le taux de réponse des pays, en particulier les mesures prises au regard du sous-indicateur relatif à la biodiversité | 2023 | Résolution A/res/71/313 | En bonne voie | |
| | Élaborer un système de suivi de la diversité des abeilles domestiques | | Mise en place d'un système de suivi de la diversité des abeilles domestiques pour l'alimentation et l'agriculture au sein du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) | 2021 | CGRFA-17/19/Rapport (paragraphe 92) | Achevé | www.fao.org/dad-is/bees-data-sheet-fr/fr/ |

⁴⁵Objectifs de développement durable 2.4.1, 2.5.1, 2.5.2, 12.3.1, 14.4.1, 14.6.1, 14.7.1, 14.b.1, 14.c.1, 15.1.1, 15.2.1, 15.3.1, 15.4.2, 15.6.1.

| | | | | | | |
|--|--|--|----------|--|---------------|---|
| | Renforcer les capacités nationales à améliorer l'intégration, l'analyse et la visualisation des données relatives à la biodiversité | Intégration de la biodiversité dans les dimensions géospatiales et biophysiques et dans les documents de planification de l'Initiative Main dans la main | 2023 | CL 166/9 (paragraphe 12) | En bonne voie | |
| | Intégrer la demande de données spécifiques concernant la biodiversité dans les activités de collecte de données relatives aux pesticides menées au titre de la Convention de Rotterdam | Toutes les parties dont les projets portent sur des préparations de pesticides particulièrement dangereuses communiquent des données relatives aux effets de ces produits sur l'environnement au moyen du questionnaire correspondant ⁴⁶ | 2021 | Convenu lors des consultations des Membres | Achévé | Bibliothèque des webinaires de la Convention de Rotterdam |
| | Faciliter la comptabilité écosystémique, à titre facultatif ⁴⁷ | Lancement, dans deux pays au moins, de projets sur la mise en œuvre des comptes relatifs à la biodiversité (culture et élevage, affectation des terres et couvert végétal) dans le Système de comptabilité économique et environnementale pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche | 2023 | E/CN.3/2021/L.3, CL 165; décision 8 | En retard | |
| | Dispenser des formations et mener des activités de renforcement des capacités pour aider les pays à recueillir et évaluer les données sur leurs ressources génétiques (ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, ressources génétiques forestières et ressources génétiques aquatiques) et à établir des rapports à ce sujet, ainsi qu'à recueillir des éléments d'information relatifs aux initiatives mises en place en faveur de la conservation et | Élaboration de guides pratiques relatifs à la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, au titre de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture | 2021 | CGRFA-17/19/Rapport (paragraphe 65) | Achévé | www.fao.org/3/ng975en/ng975en.pdf (en anglais) |
| | | Mise à jour régulière des bases de données relatives aux ressources génétiques, à savoir le système DAD-IS et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS), en concertation avec les responsables d'autres bases de données pertinentes | En cours | CGRFA-17/19/Rapport | En bonne voie | |

⁴⁶ Les préparations pesticides extrêmement dangereuses sont des produits chimiques formulés pour l'usage en tant que pesticides dont on sait qu'ils ont de graves conséquences sur la santé ou l'environnement, qui peuvent être observées rapidement après une exposition unique ou multiple, dans les conditions d'utilisation. Au titre de l'article 6 de la Convention de Rotterdam, toute Partie qui est un pays en développement ou un pays à économie en transition et qui rencontre des problèmes du fait d'une préparation pesticide extrêmement dangereuse, dans les conditions dans lesquelles elle est utilisée sur son territoire, peut proposer au Secrétariat d'inscrire cette préparation à l'annexe III. En plus des informations requises définies dans la première partie de l'annexe IV de la Convention, des informations supplémentaires, telles que la pollution du sol et de l'eau, l'empoisonnement des oiseaux et des mammifères, l'intoxication des pollinisateurs qui ont des effets manifestes sur la biodiversité pourraient être recueillies et soumises au Secrétariat par l'autorité nationale désignée de ce pays.

⁴⁷ La Commission de statistique de l'ONU a adopté le cadre SCEE de comptabilisation écosystémique à sa cinquante-deuxième session, en mars 2021.

| | | | | | | | |
|---|---|--|--|------|---|---------------|---|
| | | de la gestion durable de ces ressources, y compris pour faciliter le suivi des indicateurs relatifs aux ODD 2.5 et 15.6, y compris des données ventilées par sexe | Présentation de rapports de suivi sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, au niveau national, des plans d'action mondiaux pour les ressources phylogénétiques et pour les ressources zoogénétiques, lors de la dix-huitième session ordinaire de la CRGAA | 2021 | | Achevé | www.fao.org/3/ng621en/ng621en.pdf (en anglais) www.fao.org/3/ng681fr/ng681fr.pdf |
| | | | Mise au point de nouveaux systèmes mondiaux d'information sur les ressources génétiques forestières | 2023 | CGRFA-17/19/Rapport (paragraphe 79) | En bonne voie | |
| | | | Aide apportée aux pays afin qu'ils renforcent leurs capacités et leurs méthodes d'appui pour la collecte de données et le suivi de la biodiversité associée à l'échelle microbienne, y compris les bactéries et les champignons | 2023 | Convenu lors des consultations des Membres | En bonne voie | |
| | | | Présentation d'un rapport de suivi sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, au niveau national, du Plan d'action mondial sur les ressources génétiques forestières, lors de la dix-neuvième session ordinaire de la CRGAA | 2023 | CGRFA-17/19/Rapport (paragraphe 78) | En bonne voie | |
| | | | Mise au point de systèmes mondiaux d'information sur les ressources génétiques aquatiques d'élevage et application de ces systèmes par les pays en vue de l'établissement de rapports | 2023 | CGRFA-17/19/Rapport | En bonne voie | |
| | | | Mise à jour du Système mondial d'information sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (GLIS), au titre de l'article 17 du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en phase avec le système WIEWS et d'autres bases de données pertinentes | 2023 | Résolutions 4/2019 et 11/2019 (paragraphe 3) de l'Organe directeur du Traité international; CGRFA-17/19/Rapport (paragraphe 66) | En bonne voie | |
| Contribuer au renforcement des capacités nécessaires à la prise en compte systématique de la biodiversité | 4 | Apporter un soutien aux pays pour le renforcement de leurs capacités à élaborer des cadres juridiques et stratégiques cohérents intégrant la biodiversité dans tous les secteurs | Inclusion de cadres juridiques sur les engrais dans la base de données SoiLEX | 2021 | Directives volontaires de la FAO pour une gestion durable des sols | Achevé | https://www.fao.org/soils-portal/soilex/fr/ |
| | | | Publication d'un guide pratique sur la législation relative à l'approche écosystémique de la pêche et organisation, en Afrique, de deux ateliers régionaux visant à en faciliter la mise en application | 2021 | Convenu lors des consultations des Membres | Achevé | www.fao.org/3/cb2945en/cb2945en.pdf (en anglais) www.fao.org/3/cb2945fr/cb2945fr.pdf www.fao.org/3/cb2945pt/cb2945pt.pdf (en portugais) www.fao.org/legal-services/news/news-detail/en/c/1412921/ (en anglais) |

| | | | | | | | |
|--|--|---|--|----------|--|---------------|--|
| | | | | | | | www.fao.org/3/cb6750en/cb6750en.pdf (en anglais) elearning.fao.org/course/view.php?id=753h (en anglais) www.fao.org/legal-services/news/news-detail/en/c/1412930/h (en anglais) www.fao.org/legal-services/news/news-detail/en/c/1412926/h (en anglais) www.fao.org/3/cb8234en/cb8234en.pdf (en anglais) www.fao.org/legal-services/news/news-detail/en/c/1412924/ (en anglais) www.fao.org/legal-services/news/detail/fr/c/1419124/ (en anglais) www.fao.org/legal-services/news/detail/fr/c/1457369/ (en anglais) www.fao.org/3/cb1906en/cb1906en.pdf (en anglais) |
| | | | Aider les Membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux visant la lutte contre la pêche INDNR | En cours | C 2021/23 (paragraphe 11, alinéa j) | En bonne voie | |
| | | | Aide apportée aux pays pour renforcer leurs capacités à évaluer les services écosystémiques, y compris les systèmes de production et la biodiversité connexe | 2023 | Convenu lors des consultations des Membres | En bonne voie | |
| | | | À la demande du Comité des pêches, concertations favorisées au sein des membres du Comité sur le projet de directives volontaires pour la réglementation, le suivi et le contrôle des opérations de transbordement | 2023 | C 2021/23 (paragraphe 14, alinéa h) | En bonne voie | |
| | | | Aide apportée aux Membres, à leur demande, pour adapter leurs politiques de façon à prendre en compte le Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais | 2023 | C 2019/REP (paragraphe 49, alinéa b) | En bonne voie | |
| | | Aider les pays à renforcer leur capacité à adopter des stratégies et un cadre juridique pour la protection et la valorisation de la biodiversité locale | Mise en œuvre d'un cadre juridique pour la protection et la valorisation de la biodiversité locale dans au moins quatre pays* (Mozambique, Niger, Pérou et Sénégal) | 2021 | Convenu lors des consultations des Membres | Achevé | www.fao.org/geographical-indications/projects/supporting-gis/en (en anglais) www.anp.ne/article/4-produits-nigeriens-dont-klich-niger-et-tchoukou-niger-labellises https://profonanpe.org.pe/proyectos/gestion-sostenible-de-la-agrobiodiversidad-y-recuperacion-de-ecosistemas- |

| | | | | | | | |
|--|--|---|--|------|--|--|---|
| | | | | | | | vulnerables-en-la-region-andina-sipam (en espagnol) Au Pérou, activités retardées en raison des mesures prises pour faire face à la covid-19 et de la réorganisation des projets. |
| | | | S'agissant des pays pilotes du Programme de gestion durable de la faune sauvage (14 pays minimum*): mise à disposition, en ligne, d'un inventaire des textes juridiques pertinents et des profils réglementaires nationaux qui permet d'analyser les forces, les lacunes et les faiblesses des cadres normatifs relatifs à la gestion durable de la faune sauvage (notamment l'utilisation de la faune sauvage à des fins de consommation ou de loisir, l'élevage et la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments) | 2023 | AFWC/2020/REP | | <i>En bonne voie</i> |
| | | | S'agissant des pays participant au programme relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (15 pays minimum*): examen des cadres juridiques liés à la production et au commerce de bois d'œuvre afin de recenser les forces, les lacunes et les faiblesses des cadres normatifs relatifs à la gestion durable des forêts | 2023 | COFO/24/REP (paragraphe 22, alinéa b) | | <i>En bonne voie</i> |
| | | Apporter un appui aux Membres pour renforcer leur capacité à mobiliser des ressources en faveur de l'intégration de la biodiversité et d'investissements dans des approches agricoles durables qui contribuent mieux à l'utilisation durable et à la préservation de la biodiversité, notamment aux initiatives visant à obtenir des financements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) | À la demande des pays, inclusion de l'intégration de la biodiversité dans les programmes de coopération technique (PCT), les programmes de coopération FAO/gouvernements, le FEM, le Fonds vert pour le climat et d'autres projets bilatéraux et multilatéraux, conformément aux cadres de programmation par pays (CPP) de la FAO et de l'ONU | 2023 | Convenu lors des consultations des Membres | | <i>En bonne voie</i> |
| | | | Élaboration d'au moins deux domaines de travail programmatiques sur l'intégration de la biodiversité, qui reposent sur les avantages relatifs de la FAO et se conforment aux domaines d'intervention prioritaires du FEM en matière de biodiversité, afin que les pays puissent choisir celui qui leur convient et l'adapter à leur contexte | 2023 | | | <i>En bonne voie</i> |

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|------|---|---------------|---|
| | | Aider les Membres à renforcer leur capacité à intégrer la question de la biodiversité, y compris les stratégies d'égalité des genres correspondantes et les questions relatives aux peuples autochtones, aux communautés locales et aux savoirs traditionnels, dans les instruments de planification pertinents que sont notamment les cadres de programmation par pays et les initiatives régionales de la FAO, les plans nationaux relatifs aux différents secteurs de l'agriculture et les plans nationaux relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition | À la demande des pays, appui à l'élaboration de plans-cadres sur l'élevage qui mettent à profit la contribution de ce secteur à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté, à l'égalité des genres, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, tout en gérant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique et la conservation de la biodiversité | 2023 | | En bonne voie | |
| | | | Aide apportée aux pays pour promouvoir la culture d'espèces recueillies dans la nature et les encourager à les sélectionner afin de domestiquer de nouvelles cultures, selon que de besoin | 2023 | Résolutions 11/2019 (paragraphe 9 à 15) et 4/2019 (paragraphe 6) de l'Organe directeur du Traité international; GPA-PGR | En bonne voie | |
| | | Aider les Membres qui en font la demande à renforcer leurs capacités en matière d'élaboration, d'adaptation et de mise en œuvre des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages afin de tenir compte de l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA), du rôle spécifique qu'elles jouent dans la sécurité alimentaire et de leurs caractéristiques propres | Réalisation d'une enquête des mesures nationales relatives à l'accès et au partage des avantages afin de prendre en compte les caractéristiques propres aux RGAA et examen par la CRGAA des recommandations de suivi | 2023 | CGRFA-17/19/Rapport (paragraphe 19, alinéa ii) | En bonne voie | |
| | | | Espèces sauvages apparentées considérées au titre du Traité international | 2023 | Résolutions 11/2019 (paragraphe 9 à 15), 4/2019 (paragraphe 6), 2/2019 (paragraphe 5) et 7/2019 (paragraphe 5 et 6) de l'Organe directeur du Traité international | En bonne voie | |
| | | Aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de suivi de la gestion durable de la biodiversité, y compris les approches écosystémiques | Outil de suivi de la mise en œuvre de la gestion durable des sols | 2021 | GSPPA-VIII/20/Report, 8.2 | Achevé | www.fao.org/fileadmin/user_upload/GSP/SSM/SSM_Protocol_EN_006.pdf (en anglais) |
| | | | Outil et guide pratique pour le suivi de la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches | 2022 | Convenu lors des consultations des Membres | En bonne voie | www.fao.org/publications/card/fr/c/CB8268EN/ (en anglais) www.fao.org/3/cb2229es/cb2229es.pdf (en espagnol) |
| | | | Outils et indicateurs des débits écologiques pour la préservation de la biodiversité des eaux douces | 2022 | Convenu lors des consultations des Membres | En bonne voie | |

| | | | | | | | |
|--|--|---|---|----------|--|---------------|---|
| | | | Ateliers régionaux sur la gestion des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés et sur la pollution par des déchets solides, notamment plastiques | 2022 | C 2021/23 (paragraphe 16) | En bonne voie | |
| | | | Aide fournie pour le renforcement des capacités à l'échelle régionale et nationale sur les Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche | 2023 | C 2021/23 (paragraphe 16, alinéa g) | En bonne voie | |
| | | | Rapports techniques donnant des exemples de l'application des directives de la FAO sur l'évaluation de la biodiversité publiés par le Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage et rapport technique sur les indicateurs de gestion de la biodiversité au Brésil | 2021 | C 2021/21 (paragraphe 13 et 14) | En bonne voie | www.fao.org/partnerships/leap/applications/en (en anglais) |
| | | | Exécution du plan de mise en œuvre du Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais | 2022 | C 2019/REP (paragraphe 49, alinéa b) | En bonne voie | |
| | | | Base de données sur les laboratoires nationaux effectuant des évaluations qualitatives des engrais | 2021 | Convenu lors des consultations des Membres | Achevé | www.fao.org/global-soil-partnership/red-internacional-de-analisis-de-fertilizantes-infa/es (en espagnol) www.fao.org/global-soil-partnership/infa/second-meeting-of-the-international-network-on-fertilizers-analysis-infa/en (en anglais) |
| | | | Directives et outils visant à contrôler la gestion durable de la chasse, fondés sur des essais menés sur le terrain dans les pays pilotes du Programme de gestion durable de la faune sauvage | 2023 | | En bonne voie | |
| | | Aider les pays à opérationnaliser les 10 éléments de l'agroécologie et d'autres approches novatrices et durables afin de faciliter l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture | Publication d'un guide pratique à l'appui de la mise en œuvre des 10 éléments de l'agroécologie et organisation, en Afrique, de deux ateliers régionaux visant à en faciliter l'application | 2022 | CL 163/REP (paragraphe 10, alinéa h, et paragraphe 15, alinéa c); C 2019/21 Rev.1 (paragraphe 13); C 2019/REP (résolution 7/2019 et paragraphe 15) | En bonne voie | |
| | | Aider les pays à élaborer des systèmes phytosanitaires nationaux qui protègent à la | Réalisation d'évaluations des capacités phytosanitaires qui contribuent à recenser les atouts et les difficultés des systèmes phytosanitaires nationaux | En cours | Stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales | En bonne voie | www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/phytosanitary-capacity-evaluation/ (en anglais). |

| | | | | | | | |
|---|---|--|--|----------|--|---------------|---|
| | | fois les plantes cultivées et les plantes sauvages | Mise au point de stratégies nationales de renforcement des capacités phytosanitaires afin de contribuer à la protection de la biodiversité des plantes, de renforcer la santé végétale et d'améliorer la sécurité alimentaire | En cours | de la CIPV (2010, révisée en 2012) | En bonne voie | www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/ippc-capacity-building-strategy/ (en anglais). |
| | | | Élaboration de matériel de formation à l'appui de l'application de la CIPV, des NIMP et des recommandations de la CMP, aux fins du renforcement des systèmes phytosanitaires nationaux, formations au moyen d'ateliers régionaux annuels et d'apprentissage à distance et utilisation d'autres matériels de formation (infographies, vidéos et cours en ligne) | En cours | | En bonne voie | www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials . |
| Améliorer la mise en commun et l'assimilation, par les pays, des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques afin de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité | 5 | Aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de bonnes pratiques relatives à la prévention, la gestion et l'éradication des espèces envahissantes | Tenue d'un atelier régional sur l'élaboration de plans d'urgence en cas d'infestations d'espèces forestières envahissantes dans les forêts d'Europe et d'Asie centrale | 2021 | EFC/2019/14 Rev.1 (paragraphe 4 et 5) | Achévé | www.reufis.org/download/webinar-contingency-plans-and-early-warning-systems-how-can-they-help-protect-forests (en anglais). |
| | | | Évaluation régionale de l'impact du changement climatique sur les espèces forestières envahissantes dans la région Asie et Pacifique, par l'intermédiaire du réseau régionale sur les espèces envahissantes des forêts | 2021 | APFC/2019/REP (paragraphe 20) | Achévé | https://unfao.sharepoint.com/:b/s/NFO/ETANN3wwpJBhwEDyjf9VoBgLyktF_A-onJ6vrfdpjS7Q?e=j7tXOX www.apfisin.net (en anglais) |
| | | | Réalisation et diffusion d'une étude régionale sur les systèmes d'alerte rapide et d'intervention précoce en ce qui concerne la prévention et l'atténuation des foyers d'espèces forestières envahissantes (insectes nuisibles, plantes envahissantes, agents pathogènes) dans la région | 2021 | NEFRC/2017/REP | Achévé | https://www.fao.org/forestry/51295/en/ (en anglais) https://unfao.sharepoint.com/:w/s/NFO/EbS3RWkoCxdKodtMq26MswMBVlwzoqBOAmGGRaA_HZjfTw?e=rfVyyvd |
| | | | Examen du Guide pour la mise en œuvre des normes phytosanitaires dans le secteur forestier | 2022 | Convenu lors des consultations des Membres | En bonne voie | |
| | | | Collaboration avec la CITES sur le commerce eu égard aux espèces envahissantes | En cours | C 2021/23 (paragraphe 11, alinéas a et l, et paragraphe 15, alinéas d et f); protocole d'accord FAO-CITES 2006 | En bonne voie | |
| | | | Soutien apporté aux pays aux fins de la mise en œuvre des échanges numériques de certifications phytosanitaires (solution ePhyto de la CIPV) et de l'application des | En cours | NIMP 12; CMP R-06 (2017) | En bonne voie | www.ippc.int/fr/ephyto/ |
| | | | | | | | |

| | | | | | | | |
|--|---|--|---|----------|---|----------------------|--|
| | | | recommandations de CMP relatives au nettoyage des conteneurs et aux organismes nuisibles contaminants | | | | |
| | | | Appui apporté aux pays aux fins de la mise en place de mécanismes de lutte contre la propagation des organismes nuisibles contaminants dans les filières autres que les filières de commercialisation de végétaux | 2023 | Convenu lors des consultations des Membres | <i>En bonne voie</i> | |
| | | | Aide apportée aux pays pour réduire les conséquences négatives des espèces envahissantes allogènes, en particulier dans les habitats fragiles | 2023 | | <i>En bonne voie</i> | |
| | | | Sensibilisation des pays à l'utilisation de la CIPV, des NIMP et des recommandations de la CMP pour que leurs organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) puissent accéder aux systèmes phytosanitaires nationaux qui permettent de protéger la vie végétale face aux espèces exotiques envahissantes (analyse des risques, systèmes de surveillance, procédures d'éradication et contrôles frontaliers, par exemple) | En cours | Stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales de la CIPV (2010, révisée en 2012) | <i>En bonne voie</i> | www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/ippc-capacity-building-strategy/ (en anglais). |
| | | | À partir des évaluations des capacités phytosanitaires, élaboration de stratégies nationales de renforcement des capacités phytosanitaires qui comprennent une composante sur les moyens de traiter les risques liés aux espèces exotiques envahissantes nuisibles aux végétaux | En cours | | <i>En bonne voie</i> | www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/ippc-capacity-building-strategy/ (en anglais). |
| | Aider les pays à renforcer les capacités d'intégration de la biodiversité dans le cadre de l'approche «Une seule santé» | | Étude de la FAO et de l'Ecosystem Health Alliance sur les facteurs déterminants de l'émergence de maladies zoonotiques provenant d'espèces sauvages | 2021 | COFO/2020/REP (paragraphe 17, alinéa c et paragraphe 22, alinéa c) | En retard | |
| | | | Appui apporté aux pays dans la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens | En cours | C 2021/21 (paragraphe 23 à 27) | <i>En bonne voie</i> | |
| | | | Formation des pays, le cas échéant, à l'intégration de la surveillance des espèces sauvages et d'autres aspects de la biodiversité dans le cadre des plateformes et des mesures liées à l'approche «Une seule santé» | 2023 | COFO/2020/REP (paragraphe 17, alinéa c); C 2021/21 (paragraphe 74) | <i>En bonne voie</i> | |

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|------|--|---------------|--|
| | | | Renforcement de la promotion de la gestion durable des espèces sauvages, en particulier l'approche «Une seule santé» qui permet de réduire autant que possible le risque de zoonoses (Programme de gestion durable de la faune sauvage) | 2022 | COFO/2020/REP (paragraphe 17, alinéa c) | Achevé | www.fao.org/3/cb1503en/cb1503en.pdf (en anglais) |
| | | Contribuer à l'utilisation et la gestion durables des engrais | Rapport sur la gestion des sols pour une agriculture durable qui favorise la nutrition | 2023 | Directives volontaires de la FAO pour une gestion durable des sols | En bonne voie | |
| | | Appuyer et renforcer le partage et l'adoption de connaissances, technologies et bonnes pratiques sur la gestion des pollinisateurs | Appuyer la mise en œuvre, à l'échelle nationale et régionale, des éléments pertinents de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs 2.0 et le programme de travail pertinent de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture | 2023 | CBD/COP/DEC/14/6; CGRFA/17/19/Rapport (appendice E) | En bonne voie | |
| | | Appuyer l'utilisation durable des ressources halieutiques, y compris grâce à une approche écosystémique de la gestion des pêches | Lancement d'outils et d'un cours de formation en ligne à l'appui de la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches | 2023 | C 2021/23 (paragraphe 9, alinéa g) | En bonne voie | |
| | | | Adoption de directives techniques pour la prévention et la réduction des captures accidentelles de mammifères marins dans le secteur de la pêche | 2021 | C 2021/23 (paragraphe 17, alinéa g) | En retard | |
| | | | Publication d'un guide des espèces de poissons mésopélagiques de l'océan Atlantique | 2021 | C 2021/23 (paragraphe 9, alinéa c) | Achevé | www.fao.org/documents/card/fr/c/19705EN/ (en anglais) www.fao.org/documents/card/fr/c/cb8584en/ (en anglais) |
| | | | Adoption de bonnes pratiques pour la réduction des prises accidentelles dans la pêche au chalut de fond visant la crevette en zone tropicale | 2021 | Convenu lors des consultations des Membres | Achevé | www.fao.org/publications/card/fr/c/CB6635EN/ (en anglais) |
| | | | Adoption, par au moins deux pays en développement, de deux modifications aux engins de pêche visant à réduire la pêche fantôme | 2021 | | En retard | |
| | | | Tenue d'un atelier d'experts sur les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques pour une gestion des pêches compatible avec l'approche écosystémique et publication d'un rapport de synthèse sur les résultats de la réunion | 2022 | C 2021/23 (paragraphe 9, alinéa g) | Achevé | https://www.fao.org/documents/card/fr/c/ca9348en/ (en anglais) |

| | | | | | | | |
|--|--|---|---|--|---|--|--|
| | | Renforcer les capacités de mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique | Lancement, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, de la troisième phase du programme UE-ACP pour le renforcement des capacités de mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement: | 2023 | Convenu lors des consultations des Membres | Achevé | |
| | | | <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'intégration de mesures en faveur de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les cadres de politiques, les stratégies et les plans d'action au niveau national • Appui à l'intégration et à l'institutionnalisation de la biodiversité dans les programmes nationaux de vulgarisation agricole • Organisation de programmes de formation visant à permettre aux producteurs agricoles d'adopter des pratiques axées sur les écosystèmes et de promouvoir la transition sur la voie de la production durable | | | | |
| | | | Lancement et mise en œuvre de la troisième phase du Programme ONU-REDD dans les régions Afrique, Asie et Pacifique et Amérique latine | 2021 | COFO/25/REP (paragraphe 10, alinéa b, sous-alinéa ii) | Achevé | mptf.undp.org/document/download/27077 (en anglais) www.unredd.net/documents/foundation-documents-88/2021-2025-un-redd-foundation-documents/17492-un-redd-draft-2022-2025-plan-and-2022-workplan-and-budget.html (en anglais) |
| | | Continuer à montrer, d'une part, qu'il est possible de trouver des solutions qui associent de manière équilibrée la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière, notamment la gestion durable des forêts, la restauration et l'agroforesterie, en partageant des meilleures pratiques adaptées aux capacités, aux priorités et aux contextes nationaux, et, d'autre part, que les secteurs de l'agriculture et des forêts peuvent fonctionner en synergie pour favoriser le développement durable | Orientations concrètes sur les utilisations multiples de la planification de la gestion des forêts | 2022 | COFO/2020/REP (paragraphe 10, alinéa b, sous-alinéa iv) | Achevé | |
| | | Innovations dans la gestion des essences à croissance rapide: nouvelles pratiques dans le domaine de la régénération des forêts et du reboisement, en faveur des moyens d'existence des populations et de l'environnement | 2021 | COFO/2020/REP (paragraphe 10, alinéa b, sous-alinéa iv et paragraphe 38, alinéa e) | Achevé | www.ipc2020.it/ (en anglais) | |
| | | Note d'information sur l'agroforesterie en tant que solution envisageable en faveur de systèmes alimentaires plus durables | 2022 | COFO/2020/REP (paragraphe 10, alinéas b, sous-alinéa x et paragraphe 17, alinéa e) | En bonne voie | | |
| | | Recueil d'études de cas sur la gestion des conflits homme-faune | 2022 | COFO/2020/REP (paragraphe 10, alinéa b, sous-alinéa iv); AFWC/2020/REP | En bonne voie | www.fao.org/3/cb8759en/cb8759en.pdf (en anglais) www.fao.org/3/cb8760en/cb8760en.pdf (en anglais) | |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|------|---|--------------------|--|
| | | | | | | | www.fao.org/3/cb8761en/cb8761en.pdf (en anglais) |
| | | Appuyer la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des forêts et améliorer la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages | Contribution à la mise en œuvre des pratiques de gestion durable des forêts dans au moins 30 pays | 2023 | COFO/2020/REP (paragraphe 33, alinéa b) | En bonne voie | |
| | | | Appui à l'amélioration des mécanismes nationaux de gouvernance forestière, conformément aux engagements pris eu égard à la production et au commerce légaux de bois d'œuvre (15 pays au minimum*) | 2023 | COFO/2020/REP (paragraphe 33, alinéa b) | En bonne voie | |
| | | | Examen de la FAO et du Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) sur l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier | 2022 | COFO/2020/REP (paragraphe 17, alinéa b) | En bonne voie | |
| | | | Document de travail sur ce que signifie la gestion communautaire durable de la faune sauvage (Programme de gestion durable de la faune sauvage) | 2021 | Convenu lors des consultations des Membres | Achévé | www.fao.org/3/cb6486en/cb6486en.pdf (en anglais) www.fao.org/3/cb6486fr/cb6486fr.pdf |
| | | | Bonnes pratiques pour l'analyse du cadre de gestion des espèces sauvages | 2021 | COFO/2020/REP (paragraphe 10, alinéa b, sous-alinéa iii); AFWC/2020/REP | En retard | |
| | | | Analyse des rôles endossés par les femmes et par les hommes dans les chaînes d'approvisionnement du gibier, axée sur les études de cas du Programme de gestion durable de la faune sauvage | 2023 | COFO/2020/REP (paragraphe 10, alinéas b, sous-alinéa v); AFWC/2020/REP | En bonne voie | |
| | | | Collecte de données de référence dans huit pays*, destinées à alimenter les bases de données mondiales, régionales et nationales | 2021 | COFO/2020/REP (paragraphe 10, alinéa b, sous-alinéa iii); AFWC/2020/REP | Activité en retard | |
| Résultante 2: Intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques, des programmes et des activités de la FAO | | | | | | | |
| Faciliter le dialogue sur les politiques concernant la prise en compte systématique de la biodiversité | 3 | Faciliter l'examen de la question de la prise en compte systématique de la biodiversité au sein des comités techniques, des conférences régionales et des organes statutaires de la FAO | Publication des rapports de session des comités techniques, des conférences régionales et des organes statutaires de la FAO | 2023 | Convenu lors des consultations des Membres | En bonne voie | |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|------|---|---------------|---|
| Améliorer l'assimilation, par la FAO et ses partenaires, des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques | 5 | Mettre en place une initiative interdivisions destinée à traiter les facteurs agricoles qui favorisent la déforestation, la dégradation des terres, la perte de zones humides et la diminution de la biodiversité qui en découle, en réponse à l'initiative «Déforestation: inverser la tendance», action entreprise à l'échelle du système des Nations Unies à la demande du Secrétaire général, qui sera menée par la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des affaires économiques et sociales et d'autres entités compétentes | Élaboration d'un plan d'action relatif à l'enrayement de la déforestation par le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) | 2021 | COFO/2020/REP (paragraphe 10, alinéa b, sous-alinéa ii, paragraphe 22, alinéa j, paragraphe 23, alinéa e) | Achevé | www.fao.org/3/cb5687fr/cb5687fr.pdf |
| | | | Mise en place d'une initiative interdivisions qui encourage les mesures visant à transformer les systèmes alimentaires, selon qu'il convient et en fonction du contexte, des priorités et des capacités nationales, pour simultanément nourrir la planète et enrayer l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes | 2022 | COFO/2020/REP (paragraphe 10, alinéa b, sous-alinéa x) | En bonne voie | |
| Résultante 3: Reconnaissance au plan mondial du rôle joué par la biodiversité et ses services écosystémiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition | | | | | | | |
| Améliorer l'accès aux données et aux informations sur le rôle que jouent la biodiversité et ses services écosystémiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition | 2 | Fournir des mises à jour sur l'état d'avancement et l'évolution des indicateurs relatifs à la biodiversité dont la FAO est l'organisme responsable ou partenaire ⁴⁸ | Version en ligne du Rapport annuel de la FAO sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD | 2023 | Résolution A/res/71/313 | En bonne voie | |
| | | Élaborer les rapports de la FAO en y incluant des sections sur les liens entre la biodiversité, la sécurité alimentaire et la nutrition | Présentation officielle du rapport 2022 sur la situation des forêts du monde avant la session du Comité des forêts | 2022 | Convenu lors des consultations des Membres | En bonne voie | |
| | | | Présentation officielle du rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture avant la trente-cinquième session du Comité des pêches | 2022 | C 2021/23 (paragraphe 9, alinéa c) | En bonne voie | https://www.fao.org/publications/sofia/2022/fr/ |
| | | | Promotion des informations sur la valeur nutritionnelle des espèces sauvages comestibles afin de renforcer leur contribution à la sécurité alimentaire | 2023 | Convenu lors des consultations des Membres | En bonne voie | |

⁴⁸ ODD 2.4.1, 2.5.1, 2.5.2, 12.3.1, 14.4.1, 14.6.1, 14.7.1, 14.b.1, 14.c.1, 15.1.1, 15.2.1, 15.3.1, 15.4.2, 15.6.1.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|------|---|---------------|--|
| | | | Présentation officielle du rapport sur l'état des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde | 2021 | | Achévé | www.fao.org/documents/card/fr/c/CB7654FR |
| | | | Présentation de comptes rendus sur l'état d'avancement du troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde et du deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde à la dix-neuvième session de la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture | 2023 | CGRFA/17/19/Rapport | En bonne voie | |
| | | | Rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et du secteur de l'élevage fondé sur le modèle de comptabilité environnementale pour le secteur de l'élevage applicable à l'échelle mondiale | 2021 | C 2021/21 (paragraphe 13 et 14) | En retard | |
| Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques concernant la biodiversité, aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays | 3 | Organiser des réunions mondiales d'experts, manifestations parallèles et rencontres de haut niveau relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques qu'elle rend en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de santé | Colloque mondial sur la biodiversité des sols | 2021 | GSPPA-VIII/20/Report, 6.4 | Achévé | www.fao.org/documents/card/fr/c/cb6005en/ (en anglais) |
| | | | Colloque sur la conservation <i>in situ</i> et la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques | 2021 | CGRFA/17/19/Rapport (paragraphe 63) | Achévé | www.fao.org/cgrfa/resources/news/detail-events/fr/c/1377835/ (en anglais) |
| | | | Colloque mondial sur les sols salinisés | 2021 | GSPPA-VIII/20/Report, 6.5 | Achévé | www.fao.org/events/global-symposium-on-salt-affected-soils/fr |
| | | | Colloque mondial sur la fertilité du sol | 2022 | Convenu lors des consultations des Membres | En bonne voie | |
| | | | Dialogue à parties prenantes multiples sur l'importance de l'alimentation et de l'agriculture dans le Cadre mondial de la biodiversité | 2021 | CL 166/9 (paragraphe 17, alinéa h); C 2021/21 (paragraphe 73) | Achévé | www.fao.org/biodiversity/global-dialogue-biodiversity-food-agriculture/fr www.fao.org/publications/card/fr/c/CB7030EN/ (en anglais) www.fao.org/documents/card/fr/c/cb6844en/ (en anglais) |
| | | | Réunions d'information régionales et mondiales sur le Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais | 2023 | Convenu lors des consultations des Membres | En bonne voie | |
| | | | Congrès forestier mondial | 2022 | COFO/2020/REP (paragraphe 48) | En bonne voie | https://wfc2021korea.org/fre/index.html |

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|-----------|--|--|---|
| | | | Conférence mondiale sur l'aquaculture organisée conjointement par la FAO et le Réseau de centres d'aquaculture pour l'Asie et le Pacifique (RCAAP) | 2021 | | Achévé | www.aquaculture2020.org (en anglais) |
| | | Représenter la FAO et les secteurs de l'agriculture lors de manifestations relatives à la biodiversité | Encadrer et appuyer la planification et la mise en œuvre des manifestations suivantes: | | | | |
| | | | Conférence sur les océans | 2021 | | En retard | |
| | | | Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires | 2021 | | Achévé | https://foodsystems.community/food-systems-summit-compendium (en anglais) |
| | | | Sommet de la nutrition pour la croissance | 2021 | | Achévé | https://nutritionforgrowth.org/events/Tokyo-Compact-on-Global-Nutrition-for-Growth.pdf (en anglais) |
| | | | Congrès mondial de la volaille | 2021 | | En retard | https://wpcparis2022.com (en anglais) |
| | | | Congrès mondial sur la génétique appliquée à la production animale | 2022 | | En bonne voie | https://wcgalp.com (en anglais) |
| | | | Fédération européenne de zootechnie (FEZ) | 2023 | | En bonne voie | |
| | | | Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) | 2021 | | Achévé | http://sdg.iisd.org/news/world-conservation-congress-mobilizes-attention-ahead-of-climate-biodiversity-cops (en anglais) |
| | | | Conférence «Notre océan» | 2021 | | En retard | |
| | | | Journées européennes du développement | 2021 | | Achévé | https://eudevdays.eu/sites/default/files/ed21_proceedings_final-v2.pdf (en anglais) www.youtube.com/watch?v=N8XxqcGFU7k (en anglais) |
| | | | Congrès mondial de la pêche | 2021 | | Achévé | www.dropbox.com/s/iv0w46no4zsbeyp/Characterizing Extinction Concern KimFRIEDMAN_WFC2021.mp4?dl=0 (en anglais) |
| | | | Colloque international sur les récifs coralliens | 2021 | | En retard | |
| | | | Conférences du partenariat sur les services écosystémiques | 2021-2023 | | En bonne voie | www.espconference.org/africa2021 (en anglais) www.espconference.org/mena2021 (en anglais) |
| | | | | | | Convenu lors des consultations des Membres | |

| | | | | | | | |
|--|---|---|---|------|--|---------------|---|
| | | | | | | | www.espconference.org/europe22 (en anglais) |
| | | Représenter la FAO lors des sessions des conventions relatives à la biodiversité afin de marquer le rôle de l'Organisation en tant que forum privilégié pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et d'assurer la prise en compte des exigences des divers secteurs de l'agriculture dans d'autres accords | Contribution à la planification des manifestations ci-après et à la mise en œuvre des décisions prises, le cas échéant | | | | |
| | | | <ul style="list-style-type: none"> Quinzième et seizième réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) | 2023 | | En bonne voie | |
| | | | <ul style="list-style-type: none"> Quatorzième et quinzième sessions de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar sur les zones humides | 2023 | | En bonne voie | |
| Rassembler et diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques qui mettent en lumière les liens entre la biodiversité et la sécurité alimentaire, et en améliorer l'assimilation | 5 | Mettre en commun les bonnes pratiques et créer des outils qui mettent en lumière les liens entre utilisation durable de la biodiversité et sécurité alimentaire/nutrition, et soutenir la transition vers une agriculture respectueuse de la biodiversité et des systèmes alimentaires durables, le cas échéant | Mise en commun des directives, des bonnes pratiques et d'autres produits axés sur les connaissances issus du Programme de gestion durable de la faune sauvage dans le cadre de la boîte à outils pour la gestion durable des forêts, sur le site web de la FAO et auprès des instances compétentes | 2023 | COFO/2020/REP (paragraphe 10, alinéa b, sous-alinéa iv); AFWC/2020/REP | En bonne voie | |
| | | | À l'appui de la cible 12.7 des ODD, publication d'un ouvrage sur les achats publics d'aliments, dont plusieurs chapitres sont consacrés à la promotion de l'utilisation de la diversité alimentaire locale | 2021 | Convenu lors des consultations des Membres | Achévé | www.fao.org/documents/card/fr/c/cb7960en/ (en anglais) |
| | | | Publication de directives, de bonnes pratiques et d'un cadre de suivi au service de la restauration des écosystèmes, sur le site web de la Décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes | 2023 | COFO/2020/REP (paragraphe 29, alinéa e); C 2021/23 (paragraphe 19, alinéa i) | En bonne voie | |
| | | | Création d'une communauté de praticiens dans le cadre du Pôle de connaissances agroécologiques | 2021 | | Achévé | www.fao.org/agroecology/home/fr/ |
| | | | Mise à l'essai de l'Outil pour l'évaluation de la performance de l'agroécologie (TAPE) dans toutes les régions et mise en place d'une base de données mondiale visant à améliorer les résultats multidimensionnels de l'agroécologie, l'une des approches novatrices et pérennes qui peuvent permettre de rendre les systèmes alimentaires durables | 2021 | C 2019/REP (paragraphe 15) | Achévé | www.fao.org/agroecology/tools-tape/fr |

| | | | | | | | |
|--|---|--|---|-----------|---|---------------|--|
| | | | Publication sur les systèmes agricoles montagnards – semer les graines de l’avenir Recueil des meilleures pratiques agroécologiques dans les zones montagneuses et leur contribution au développement durable de l’agriculture montagnarde | 2021 | Convenu lors des consultations des Membres | Achevé | www.fao.org/family-farming/detail/fr/c/1415613 |
| | | | Reconstituer le carbone organique des sols du monde: Manuel technique des bonnes pratiques de gestion | 2021 | GSPPA-VIII/20/Report, 6.1 | Achevé | www.fao.org/documents/card/fr/c/cb6595en/ (en anglais) |
| | | | Note d’information de la FAO sur la restauration des écosystèmes au service des secteurs de la production alimentaire et agricole | 2021 | Convenu lors des consultations des Membres | Achevé | www.fao.org/3/nd425fr/nd425fr.pdf |
| | | | Directives relatives aux bonnes pratiques apicoles au service d’une apiculture durable | 2021 | | Achevé | www.fao.org/family-farming/detail/fr/c/1442505 (en anglais) |
| Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile, le secteur privé, les peuples autochtones et les communautés locales, afin de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité | 6 | Intensifier les travaux menés au sein des partenariats pertinents (Groupe de la gestion de l’environnement des Nations Unies, Partenariat de collaboration sur les forêts, Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage, Partenariat de la montagne, Partenariat mondial sur les sols, Groupe technique intergouvernemental sur les sols, notamment) afin de faire mieux connaître l’importance de la biodiversité pour la sécurité alimentaire et la nutrition | Initiative commune du Partenariat de collaboration sur les forêts en faveur de la lutte contre la déforestation | 2021 | COFO/2020/REP (paragraphe 22, alinéa j) | En retard | |
| | | | Organisation du Forum sur la faune sauvage, par le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage | 2021 | AFWC/2020/REP | Achevé | https://s3.amazonaws.com/cbdocument-public-imagebucket-15w2zyxk3prl8/afda445b0ffb5a4e7e6e330d21ff0bcf (en anglais) https://enb.iisd.org/sites/default/files/2021-09/cpw_forum_3_summary.pdf (en anglais) |
| | | | Assemblées plénières annuelles du Partenariat mondial sur les sols | 2021-2023 | Partenariat mondial sur les sols – Groupe d’intérêt | En bonne voie | www.fao.org/global-soil-partnership/about/plenary-assembly/fr www.fao.org/3/cb7375en/cb7375en.pdf (en anglais) |
| | | | Sessions de travail annuelles du Groupe technique intergouvernemental sur les sols | 2021-2023 | Partenariat mondial sur les sols – Groupe d’intérêt | En bonne voie | www.fao.org/global-soil-partnership/resources/events/detail/fr/c/1473029 (en anglais) |
| | | | Publication d’un rapport sur les données d’expérience relatives aux pratiques agricoles dans les zones humides, élaboré en collaboration avec la Convention de Ramsar | 2023 | Convenu lors des consultations des Membres | En bonne voie | www.fao.org/3/cb8247en/cb8247en.pdf (en anglais) |
| | | | À la demande du Comité des pêches, soutien renforcé aux organisations régionales de gestion et aux organes consultatifs régionaux des pêches marines et continentales, ainsi qu’à d’autres initiatives régionales, aux fins de l’intégration de la biodiversité dans la | En cours | C 2021/23 (paragraphe 17, alinéa i) | En bonne voie | |

| | | | | | | | |
|--|--|--|---|----------|--|---------------|---|
| | | | conservation et l'utilisation durable des ressources aquatiques | | | | |
| | | | Contribution aux activités du Groupe de liaison sur la biodiversité de la CDB (CIPV, Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture) | En cours | Conférence des parties à la CDB, décision V/5 | En bonne voie | www.cbd.int/doc/c/ecac/b4df/16699be5d100b9e784745176/sbi-03-inf-38-en.pdf (en anglais) www.cbd.int/doc/c/f6ee/2fcd/c5d2bd0941c83dafb03fa346/sbi-03-inf-39-en.pdf (en anglais) |
| | Contribuer aux activités d'autres organisations sur les mesures phytosanitaires | | Poursuivre la collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD): activités relatives au commerce électronique, aux espèces exotiques envahissantes et aux opérateurs économiques agréés | En cours | CPM 2018/28, Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030 | En bonne voie | |
| | | | Poursuivre la collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI): activités relatives aux déplacements d'organismes nuisibles dans les conteneurs maritimes | En cours | | En bonne voie | |
| | | | Poursuivre la collaboration avec l'Union postale universelle (UPU): commerce électronique et espèces exotiques envahissantes | En cours | | En bonne voie | |
| | | | Poursuivre la collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC): Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) | En cours | | En bonne voie | |
| | Contribuer aux activités de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques | | Contributions au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et communication régulière, aux organes directeurs et aux organes statutaires pertinents de la FAO, de l'avancement de la mise en œuvre du programme de travail | En cours | Décision IPBES/2/8: modalités de partenariat collaboratif | En bonne voie | |
| | Contribuer à l'Alliance tripartite «Une seule santé» (FAO, Organisation mondiale de la santé animale [OIE] et Organisation mondiale de la Santé [OMS]) et aux autres plateformes de l'approche «Une seule santé» | | Poursuite du renforcement de la gouvernance de l'approche «Une seule santé» au moyen d'une collaboration avec le PNUE et d'autres entités sur les questions intéressant l'environnement et la biodiversité, afin de mettre en place les groupes et les politiques utiles, conformément aux orientations données par les Membres de la FAO | 2021 | C 2021/21 (paragraphe 25, 28 et 74); COFO/2020/REP (paragraphe 17, alinéa c) | Achévé | www.who.int/fr/news/item/01-12-2021-tripartite-and-unep-support-ohhlep-s-definition-of-one-health www.fao.org/newsroom/detail/un-environment-programme-joins-alliance-to-implement-one-health-approach/fr www.fao.org/3/cb9403en/cb9403en.pdf (en anglais) |

| | | | | | | | |
|--|--|--|---|---|--|----------------------|--|
| | | | Collaboration avec l'OIE et la CITES sur les marchés d'espèces sauvages fraîches | 2023 | | <i>En bonne voie</i> | |
| | Envisager les synergies entre les initiatives climatiques dans le secteur agricole et la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité, en tenant compte du contexte national | | Application de l'outil intégré d'évaluation et de calcul de la biodiversité dans toutes les régions à une vaste gamme de projets et de programmes dans des sous-secteurs tels que l'agriculture, l'élevage et les forêts | | Convenu lors des consultations des Membres | Achévé | |
| | | | Mise en œuvre du Mécanisme de reconstitution du carbone organique des sols au niveau mondial (RECSOIL), y compris de l'élaboration d'une carte mondiale du piégeage du carbone organique dans le sol, et lancement d'un processus de mesure, notification et vérification (MNV) de ce piégeage à l'échelle de l'exploitation | | GSPPA-VIII/20/Report, 6.1 | En retard | www.fao.org/global-soil-partnership/areas-of-work/recarbonization-of-global-soils/en (en anglais) www.fao.org/documents/card/fr/c/cb2642en/ (en anglais) www.fao.org/documents/card/fr/c/cb8913en/ (en anglais) www.fao.org/global-soil-partnership/resources/highlights/detail/fr/c/1308261/ (en anglais) |
| | | Renforcer l'appui aux pratiques commerciales durables et novatrices et aider les pays à rendre compte de leurs services écosystémiques | | Élaboration, mise à l'essai et promotion, en collaboration avec le secteur privé, d'une série d'indicateurs ou d'une matrice de mesures qui permettra aux entreprises du secteur agroalimentaire de mesurer leurs incidences sur la biodiversité, et/ou qui aidera les gouvernements à réunir des pratiques du secteur privé en faveur de la biodiversité | 2021 | | Achévé |
| | | | Collaboration avec des organisations du secteur privé dont la mission consiste à établir des rapports sur le monde de l'entreprise, notamment l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, l'ONG Carbon Disclosure Project ou encore le Sustainability Accounting Standards Board, afin de renforcer l'intégration de la biodiversité dans leurs normes, en particulier les normes sectorielles liées à l'alimentation et à l'agriculture | 2021 | CL 165/Rep (paragraphe 12) | Achévé | www.fao.org/documents/card/fr/c/cb6526en/ (en anglais) |
| | | Aider les pays à éviter les conséquences négatives des systèmes agricoles et alimentaires sur la biodiversité en promouvant des pratiques durables | Aide apportée aux pays pour éliminer les pratiques et les politiques publiques qui nuisent à la biodiversité, conformément aux cibles convenues au niveau multilatéral dans le domaine de la biodiversité, afin de réduire autant que possible, voire d'éviter les effets négatifs et d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, en | 2023 | Convenu lors des consultations des Membres | <i>En bonne voie</i> | |

| | | | | | | | |
|---|---|--|---|-----------|--|---------------|--|
| | | | fonction du contexte et des priorités nationaux et dans le respect des règles de l'OMC et des autres obligations internationales pertinentes | | | | |
| | | Faire mieux connaître les facteurs qui sont à l'origine de l'appauvrissement de la biodiversité forestière et montrer comment les éliminer | Document technique sur le rôle de la gestion durable de l'élevage pour réduire le déboisement et la dégradation des systèmes agrosylvopastoraux dans les zones arides | 2022 | COFO/2020/REP (paragraphe 22 et 23); C 2021/21 (paragraphe 13 et 14) | En bonne voie | |
| Faire mieux connaître, dans les instances compétentes, le rôle que joue la biodiversité, ainsi que les services écosystémiques qu'elle procure, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition | 7 | Codiriger la mise en œuvre des décennies d'action des Nations Unies (nutrition, sciences océaniques, agriculture familiale, eau et restauration des écosystèmes) et participer aux activités menées à ce titre, soutenir la célébration des journées mondiales internationales des légumineuses, des zones humides, de la vie sauvage, des forêts, de l'eau, des abeilles, de la diversité biologique, de l'environnement, de lutte contre la désertification et la sécheresse, pour la conservation de l'écosystème des mangroves, de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture, des sols, de la montagne et de la santé des végétaux et sensibiliser à l'importance de la prise en compte systématique de la biodiversité et du rôle que jouent la biodiversité et ses services écosystémiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition | <p>Campagnes annuelles:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journée mondiale des légumineuses (1^{er} février) • Journée mondiale des zones humides (2 février) • Journée mondiale de la vie sauvage (3 mars) • Journée internationale des forêts (21 mars) • Journée mondiale de l'eau (22 mars) • Journée mondiale des abeilles (20 mai) • Journée internationale de la diversité biologique (22 mai) • Journée mondiale de l'environnement (5 juin) • Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse (17 juin) • Journée internationale pour la conservation de l'écosystème des mangroves (26 juillet) • Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture (29 septembre) • Journée mondiale des sols (5 décembre) • Journée internationale de la montagne (11 décembre) • Journée internationale de la santé des végétaux (date à définir)⁴⁹ | 2021-2023 | Résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur les journées mondiales/internationales | En bonne voie | www.fao.org/documents/card/fr/c/cb8618en (en anglais) www.fao.org/land-water/events/world-water-day-celebrations/journee-mondiale-de-leau-2021/fr www.fao.org/land-water/events/9th-world-water-forum/en (en anglais) www.fao.org/new-york/events/detail/en/c/1476665 (en anglais) www.fao.org/agroecology/database/detail/fr/c/1395798 www.fao.org/platform-food-loss-waste/news/details/fr/c/1438292 www.fao.org/3/cb8634en/cb8634en.pdf (en anglais) www.fao.org/international-mountain-day/theme/2021/fr www.hwctf.org/case-studies (en anglais) https://www.fao.org/forestry/news/99727/fr/ https://sdg.iisd.org/commentary/guest-articles/stakeholder-engagement-is-crucial-for-successful-species-recovery (en anglais) CL 165/REP, paragraphe 19, alinéa b. |
| | | | Lancement et mise en œuvre de la stratégie relative à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) | 2021 | Assemblée générale, A/RES/73/284; C 2021/23 (paragraphe 19, alinéa i) | Achevé | www.decadeonrestoration.org/fr/strategie https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/31813/ERDStrat.pdf?sequence=1&isAllowed=y (en anglais) |
| | | | Stratégie relative à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service | 2023 | C 2021/23 (paragraphe 17, alinéa h) | En bonne voie | |

⁴⁹ Sous réserve de l'approbation de la Conférence de la FAO et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

| | | | | | | | |
|--|---|---|--|---|---|---------------|---|
| | | | du développement durable (2021-2030) – Plan de mise en œuvre de la Décennie | | | | |
| | | | Examen à mi-parcours de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition | 2021 | Convenu lors des consultations des Membres | Achévé | www.who.int/docs/default-source/nutritionlibrary/departmental-news/mid-term-review---un-decade-of-action-on-nutrition/nutrition-decade-mtr-foresight-paper-en.pdf?sfvrsn=c3c14085_4 (en anglais) https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N20/093/7/7/PDF/N2009377 (en anglais) |
| | | | Année internationale des fruits et légumes | 2021 | Résolution pertinente de l'Assemblée générale | Achévé | www.fao.org/fruits-vegetables-2021/resources/fr |
| | | | Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales | 2022 | | Achévé | |
| Résultante 4: Renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité | | | | | | | |
| Renforcer les capacités de la FAO pour les questions relatives à la biodiversité | 4 | Mettre en place un groupe de travail sur la biodiversité, à l'échelle de la FAO, y compris, le cas échéant, des sous-groupes de travail thématique pour l'échange de connaissances sur les questions liées à la biodiversité | Mise en place d'un groupe de travail à l'échelle de la FAO | 2021 | Convenu lors des consultations des Membres | Achévé | |
| | | | Publication en ligne du registre actualisé des points focaux de la FAO pour la biodiversité | 2021 | | En bonne voie | Activité en cours, conformément aux mises à jour régulières |
| | | | Renforcement des capacités en matière de coordination des activités relatives à la biodiversité au sein de la FAO et d'appui constant dans les domaines d'activité communs | En cours | | En bonne voie | |
| | | | Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides: | En cours | | En bonne voie | |
| Améliorer la prise en compte des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques relatives à la biodiversité dans les politiques et procédures de la FAO | 5 | Réexaminer les modalités du cycle des projets ainsi que les mesures de protection environnementales et sociales pour une meilleure prise en compte des trois niveaux de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture | Mise en application des mesures de protection environnementales et sociales révisées de la FAO | 2021 | Convenu lors des consultations des Membres | Achévé | www.fao.org/environmental-social-standards/fr |
| | | | Créer un marqueur de la biodiversité pour les projets | Mise en place du marqueur de la biodiversité en phases de conception et d'approbation des projets | | 2023 | En bonne voie |

| | | | | | | | |
|---|---|--|---|------|--|--------|--|
| | | (sur le modèle du marqueur de l'égalité des sexes) | Marqueur de la biodiversité intégré dans les rapports annuels de la FAO par pays | 2021 | | Achevé | |
| | | Inclure les questions relatives à la biodiversité dans la gestion des risques liés aux projets et la procédure de consentement préalable, libre et éclairé | Inclusion de la biodiversité dans les outils de gestion des risques liés aux projets | 2021 | | Achevé | https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/faoweb/2021/Indigenous/FINAL_PS_UI-FAO_Indigenous_Peoples_Unit_Annual_Report_2021_1_.pdf (en anglais) |
| | | Élaborer de nouvelles directives en matière d'achats tenant compte de la biodiversité | Examen de l'état de la biodiversité lors des procédures d'achat de la FAO | 2021 | | Achevé | |
| Renforcer la collaboration avec les organisations pertinentes | 6 | Asseoir la biodiversité en tant que domaine de collaboration essentiel avec les organismes internationaux compétents, les acteurs de la société civile et du secteur privé, les peuples autochtones et les communautés locales | Prise en compte de la biodiversité dans les accords de coopération nouveaux et actualisés (protocole d'accord, par exemple) | 2021 | Convenu lors des consultations des Membres | Achevé | |

Annexe 2: Projet de Plan d'action 2024-2027 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture

1. Le Plan d'action 2024-2027 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (le Plan d'action) est aligné sur le fil conducteur qui guide le Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation, tel qu'approuvé par la Conférence en juin 2021, à savoir une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables qui permettent d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, en ne laissant personne de côté⁵⁰. Il est explicitement fait référence à l'intégration de la biodiversité et à la Stratégie dans le Plan à moyen terme 2022-2025 de la FAO et le rôle important que joue la biodiversité est repris dans les *quatre améliorations*⁵¹.

2. Le Plan d'action reflète l'expérience acquise au cours de l'exécution du Plan d'action 2021-2023, qui s'achève fin 2023⁵². Il tient compte du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture⁵³, approuvé par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA)⁵⁴ et par le Conseil en 2021⁵⁵. Il sera aussi aligné sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, après que celui-ci aura été adopté par les participants à la quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui aura lieu plus tard en 2022.

I. Résultats de la Stratégie

3. Le présent Plan d'action est fondé sur la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (la Stratégie), dont il vise à concrétiser la mise en œuvre⁵⁶. Il définit les principales mesures à mettre en place, les résultats attendus et le calendrier d'exécution, pour chacune des quatre résultantes de la Stratégie, qui sont les suivantes:

- Résultante 1: *Appui apporté aux Membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité.*
- Résultante 2: *Intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques, des programmes et des activités de la FAO.*
- Résultante 3: *Reconnaissance au plan mondial du rôle joué par la biodiversité et ses services écosystémiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition.*
- Résultante 4: *Renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité.*

II. Fonctions essentielles de la FAO et domaines d'action essentiels de la Stratégie

4. Les principales mesures définies dans le Plan d'action pour chacune des résultantes de la Stratégie sont regroupées autour des sept fonctions essentielles de la FAO, à savoir⁵⁷:

⁵⁰ FAO. 2021. Cadre stratégique 2022-2031. Rome, FAO. Disponible à l'adresse www.fao.org/3/cb7099fr/cb7099fr.pdf.

⁵¹ CL 168/3, annexe 1.

⁵² FAO. 2021. *Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb5515fr>.

⁵³ CGRFA-18/21/Report, appendice C.

⁵⁴ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 51.

⁵⁵ CL 168/REP, paragraphe 38.

⁵⁶ FAO. 2020. *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*. Rome. <https://www.fao.org/documents/card/en/c/ca7722fr>.

⁵⁷ FAO. 2021. *Cadre stratégique 2022-2031*. Rome. www.fao.org/3/cb7099fr/cb7099fr.pdf.

- i. *Rassembler, analyser et contrôler les données et les informations* dans les domaines relevant du mandat de la FAO, *et en améliorer l'accès*, en travaillant de concert avec les pays et les autres partenaires de développement en vue de déterminer les facteurs qui influencent le comportement des consommateurs et les lacunes en matière de politiques et d'investissements, et de promouvoir la mise en place de plateformes communes et le recours à des outils technologiques d'apparition récente.
- ii. *Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs et prêter un appui aux pays et à d'autres partenaires à cet égard*, au service de systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*, tels que des accords internationaux, des codes de conduite et des normes techniques, ainsi que les technologies, les outils numériques, les bonnes pratiques et les autres éléments y afférents.
- iii. *Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques relatives aux systèmes agroalimentaires aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays*, y compris la reconnaissance et la prise en compte explicites des compromis nécessaires.
- iv. *Prêter un appui aux institutions à tous les niveaux, notamment sous la forme d'un renforcement des capacités, s'agissant d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les politiques et les programmes fondés sur des éléments factuels et de mettre à profit les investissements.*
- v. *Faciliter la création de partenariats et de coalitions* en faveur de systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*, qui permettent de réduire les inégalités et de ne laisser personne de côté, notamment avec les États, les partenaires de développement, les organisations de la société civile et le secteur privé.
- vi. *Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques* dans les domaines relevant du mandat de la FAO *et d'en améliorer l'assimilation.*
- vii. *Mener des activités de promotion et de communication aux niveaux national, régional et mondial*, notamment auprès des consommateurs, en s'appuyant sur les connaissances et les données de la FAO, sa position en tant qu'organisme spécialisé des Nations Unies et son rôle d'intermédiaire neutre et de confiance.

5. Le Plan d'action s'inspire des *fonctions* essentielles de la FAO pour la définition des domaines d'action essentiels, tels qu'indiqués dans le tableau 1.

Tableau 1: Fonctions essentielles de la FAO et domaines d'action essentiels de la Stratégie

| Fonctions essentielles de la FAO | Domaines d'action essentiels de la Stratégie |
|---|---|
| Résultante 1 | Appui apporté aux Membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité |
| 1 | Apporter un appui aux pays pour la collecte et l'analyse d'informations relatives à la biodiversité et leur prise en compte dans les processus de prise de décision |
| 2 | Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs relatifs à la biodiversité |
| 4 | Contribuer au renforcement des capacités nécessaires à la prise en compte systématique de la biodiversité |
| 6 | Améliorer la mise en commun et l'assimilation, par les pays, des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques afin de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité |
| Résultante 2 | Intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques, des programmes et des activités de la FAO |
| 3 | Faciliter le dialogue sur les politiques concernant la prise en compte systématique de la biodiversité |

| | |
|---------------------|--|
| 6 | Améliorer l'assimilation, par la FAO et ses partenaires, des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques |
| Résultante 3 | Reconnaissance au plan mondial du rôle joué par la biodiversité et ses services écosystémiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition |
| 1 | Améliorer l'accès aux données et aux informations sur le rôle que jouent la biodiversité et ses services écosystémiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition |
| 3 | Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques concernant la biodiversité, aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays |
| 5 | Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile, le secteur privé, les peuples autochtones et les communautés locales, afin de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité |
| 6 | Rassembler et diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques qui mettent en lumière les liens entre la biodiversité et la sécurité alimentaire, et en améliorer l'assimilation |
| 7 | Faire mieux connaître, dans les instances compétentes, le rôle que joue la biodiversité, ainsi que les services écosystémiques qu'elle procure, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition |
| Résultante 4 | Renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité |
| 4 | Renforcer les capacités de la FAO pour les questions relatives à la biodiversité |
| 5 | Renforcer la collaboration avec les organismes compétents |
| 6 | Améliorer la prise en compte des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques relatives à la biodiversité dans les politiques et procédures de la FAO |

III. Principales mesures relatives à la biodiversité

6. Le présent plan d'action a pour objectif de renforcer les travaux de la FAO et de ses partenaires, en concertation avec les Membres, afin d'intégrer la biodiversité dans les différents secteurs de l'agriculture. Il n'a pas vocation à sous-tendre les processus de convergence des politiques. Les mesures et résultantes qu'il présente ne constituent en aucun cas des instruments approuvés par les Membres, lesquels n'exigent pas leur application au sein de leur juridiction nationale. Chacune des mesures définies dans le Plan d'action concrétise ou précise l'une ou plusieurs des activités indiquées au titre des quatre résultantes de la Stratégie (annexe 1).

7. Les principales mesures sont regroupées autour de domaines d'action essentiels, dont chacun est en phase avec l'une des sept fonctions essentielles de la FAO. Les domaines d'action essentiels regroupent les principales mesures nécessaires à la mise en œuvre des activités prévues dans la Stratégie, en tenant compte des activités en cours de la FAO et de ses partenaires. La liste de ces mesures n'est pas exhaustive et toutes les activités prévues de la FAO ne sont pas prises en compte. Pour chacune des principales mesures, le Plan d'action précise les résultats attendus et le calendrier d'exécution.

8. Les principales mesures énoncées dans le Plan d'action, en particulier celles qui sont liées à la résultante 1 (*Appui apporté aux Membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité*) ne seront mises en œuvre que dans les pays qui le demandent et conformément aux priorités qui ont été définies avec eux. Les informations relatives à la situation de la biodiversité au sein d'un pays seront obtenues principalement auprès des institutions nationales de ce pays et seront soumises à ce dernier pour examen avant d'être diffusées de façon que les données puissent être corrigées, le cas échéant.

IV. Suivi

9. L'exécution du Plan d'action est suivie au moyen des indicateurs relatifs aux ODD qui, conformément au cadre de résultats 2022-2025 actualisé de l'Organisation⁵⁸, sont utilisés pour mesurer les effets au titre des *quatre améliorations*, ainsi que les résultantes au titre des domaines prioritaires du programme.

V. Examen et mise à jour

10. Le Plan d'action doit être mis en œuvre de 2024 à 2027.

11. Lors de l'élaboration du Plan d'action, les évolutions récentes, notamment les nouveaux accords conclus dans le cadre de la CDB, de la CRGAA et du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité international), seront prises en considération, tout comme les données d'expérience issues de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action correspondant.

⁵⁸ C 2021/3.

Tableau 2: Domaines d'action essentiels, fonctions essentielles de la FAO, principales mesures, résultats attendus et calendrier d'exécution du Plan d'action 2024-2027

| Fonctions essentielles de la FAO | Domaines d'action essentiels | Principales mesures | Résultats attendus 2024-2027 | Calendrier d'exécution provisoire | Décisions correspondantes | Domaines prioritaires du Programme (DPP) | Objectifs de développement durable (ODD) |
|---|---|--|--|-----------------------------------|--|--|---|
| RÉSULTANTE 1: Appui apporté aux Membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité | | | | | | | |
| 1. | Apporter un appui aux pays pour la collecte et l'analyse d'informations relatives à la biodiversité et leur prise en compte dans les processus décisionnels | Recueillir, analyser et diffuser les données et informations nécessaires au suivi de l'état de la biodiversité à tous les niveaux, y compris des données ventilées par sexe, en tant que de besoin | Mise à jour régulière du Système informatisé sur les captures mondiales (FISHSTAT), de la Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation (FAOSTAT), du Système mondial d'information sur les maladies animales (EMPRES-i) et des autres bases de données pertinentes | En cours | Convenu lors des consultations des Membres | AE 3, AV 1 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 2.3, 5.4, 5.a, 5.c |
| | | Aider les Membres au moyen d'outils et de méthodes qui permettent de rassembler des preuves plus solides de la contribution des forêts à l'utilisation durable et à la conservation de la biodiversité | À déterminer | À déterminer | | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | | Aider les pays à s'acquitter de leurs obligations nationales en matière de communication d'informations au titre des dispositions de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) | Informations publiées sur le site web de la CIPV relatives aux rapports nationaux sur le respect des obligations nationales découlant de la CIPV, notamment en fournissant des informations sur les ravageurs et les maladies des plantes, afin de faciliter l'échange | En cours | Convention internationale pour la protection des végétaux (1997), article XIII | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |

| | | | | | | | |
|--|---|--|---|----------------------|--|------|-----------------------------------|
| | | | d'informations et une intervention précoce face aux nouveaux problèmes phytosanitaires | | | | |
| | Aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de collecte de données sur les objectifs de développement durable (ODD), afin de permettre le suivi des indicateurs relatifs aux ODD et, en particulier, ceux qui concernent la biodiversité. | | Mise à jour des sites web relatifs aux ODD | En cours | Résolution A/res/71/313 | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | Renforcer les capacités nationales qui permettent d'améliorer l'intégration, l'analyse et la visualisation des données relatives à la biodiversité | | Intégration de la biodiversité dans les composantes géospatiales et biophysiques des données et dans les documents de planification de l'Initiative Main dans la main | À déterminer | CL 166/9 (paragraphe 12) | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | Aider les pays dans la mise en place de l'observatoire mondiale de la santé et de la biodiversité des sols | | Inscription, par les pays aux capacités renforcées, du suivi de la santé et de la biodiversité des sols au rang des priorités, en tant que moyen pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la dégradation des sols | En cours | | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | Intégrer la demande de données spécifiques concernant la biodiversité dans les activités de collecte de données relatives aux pesticides menées au titre de la Convention de Rotterdam | | 1. Les Parties à la Convention de Rotterdam présentent au moins 25 mesures de réglementation finales visant à interdire ou à sévèrement réglementer les pesticides. 2. Les participants à la Conférence des | 2025 2025 2027 | UNEP/FAO/RC/COP.10/28 – Décision RC-10/3: Programme de travail et budget provisoires de la Convention de Rotterdam pour 2022 | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|-----------|---|------------|---|
| | | | Parties à la Convention de Rotterdam examinent cinq pesticides inscrits à l'annexe III de la Convention de Rotterdam. 3. Le Secrétariat de la Convention de Rotterdam aide cinq pays à suivre les incidences environnementales des pesticides sources de préoccupation. | | | | |
| | | Faciliter la comptabilité écosystémique, à titre facultatif [6] | Lancement, dans deux pays au moins, de projets sur la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche | 2024-2025 | Plan d'action 2021-2023 | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | | Dispenser des formations et mener des activités de renforcement des capacités pour aider les pays à collecter et à évaluer les données sur leurs ressources génétiques végétales, animales, forestières et aquatiques et à établir des rapports à ce sujet, ainsi qu'à recueillir des éléments d'information relatifs aux initiatives mises en place en faveur de la conservation et de la gestion durable de ces ressources, notamment pour faciliter le suivi des indicateurs relatifs aux ODD 2.5 et 15.6, y compris des données ventilées par sexe | Mise à jour régulière des bases de données relatives aux ressources génétiques, à savoir le système DAD-IS, le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS), le système mondial d'information AquaAGRIS (Aquatic Genetic Resources Information) sur les ressources génétiques aquatiques et le système d'information sur les ressources génétiques forestières, en concertation avec | En cours | CGRFA- 17/19/Report CGRFA-18/21/Report | AE 3, AV 1 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 2.3, 5.4, 5.a, 5.c |

| | | | | | | | |
|---|--|--|---|----------|--|------------|--|
| | | | les responsables d'autres bases de données pertinentes | | | | |
| 2 | Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs relatifs à la biodiversité | Fournir un appui aux pays dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 | Analyse du Cadre mondial de la biodiversité en vue de la définition des mesures que la FAO doit mettre en place pour en faciliter la mise en œuvre par les pays | En cours | C 2021/21 (paragraphe 73); COFO/2020/REP (paragraphe 10, alinéa a et paragraphe 17, alinéa d); ITPGRFA Res.11/2019 (paragraphe 3); CGRFA/17/21/Rapport (paragraphe 53 et 54) | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | | Aider la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action mondiaux | Aide apportée aux pays dans la mise en œuvre des plans d'action mondiaux convenus sur les ressources génétiques végétales, animales, forestières et aquatiques, ainsi que du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture | En cours | CGRFA/17/19/Report; COFO/2018/REP (paragraphe 14, alinéa d, sous-alinéa ii) | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | | Aider les pays à réduire les risques posés par les pesticides très dangereux sur la biodiversité | Soutien en faveur de la réduction des risques liés aux pesticides, notamment l'élimination progressive des pesticides très dangereux | En cours | Résolutions de la quatrième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (CIGPC) | AE 3, AP 1 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6, 2.3, 2.4, 6.4, 15.2 |
| | | Faciliter le dialogue sur les politiques, aux niveaux national ou régional, concernant la ratification et la mise en application des conventions de la FAO relatives à la biodiversité, telles que le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité international) et la Convention internationale | Tenue de consultations, aux niveaux national ou régional, visant à promouvoir la ratification et la mise en application des conventions de la FAO | En cours | Sites web des instruments concernés | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |

| | | | | | | | |
|--|--|---|---|--------------|--|------|-----------------------------------|
| | | pour la protection des végétaux (CIPV) | | | | | |
| | | Faire participer les pays à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et des recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) | Participation des pays au processus d'élaboration des normes afin que les normes adoptées contribuent à la protection de la biodiversité des plantes, à l'amélioration de la santé des végétaux et au renforcement et au renforcement de la sécurité alimentaire | En cours | Article X de la CIPV (1997); CPM 2018/28 | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | | Apporter un appui aux pays et aux mécanismes régionaux dans le cadre du processus de négociation concernant la préservation de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale | À déterminer | À déterminer | | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | | Aider les pays dans la réalisation et l'actualisation de l'évaluation des risques en ce qui concerne les maladies infectieuses d'apparition récente, y compris les facteurs de risque et de protection liés à la biodiversité | Soutien apporté aux pays dans l'évaluation des risques des maladies infectieuses d'apparition récente à l'interface entre la faune sauvage, les animaux d'élevage et l'homme en utilisant les outils de la FAO et de l'Alliance tripartite [3] (par exemple l'évaluation commune des risques) et en examinant régulièrement les résultats | En cours | COFO/2020/REP (paragraphe 17, alinéa c) | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |

| | | | | | | | |
|--|--|---|---|--------------|------------------|------|-----------------------------------|
| | | <p>Aider les pays à renforcer leur cadre juridique de manière à assurer une gestion durable de la faune sauvage à l'appui de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté en tenant compte, le cas échéant, de la décision de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) relative à la gestion durable de la faune sauvage (CBD/COP/DEC/14/7)</p> | <p>Accès public et en ligne aux bases de données juridiques sectorielles et aux analyses de la gestion durable de la faune sauvages de cinq nouveaux pays de la région Afrique (Programme de gestion durable de la faune sauvage).</p> <p>Options stratégiques sectorielles et projets d'instruments juridiques à l'appui de la gestion durable de la faune sauvage dans au moins cinq pays de la région Afrique (Programme de gestion durable de la faune sauvage)</p> | 2027 | CBD/COP/DEC/14/7 | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | | <p>Aider les pays à renforcer leur cadre juridique de manière à assurer une gestion durable des forêts et la production de bois d'œuvre à l'appui de la réduction de la pauvreté compte tenu, le cas échéant, des objectifs de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), des engagements pris au niveau national quant à l'application des réglementations forestières, de la gouvernance et des échanges commerciaux et des exigences dans le domaine du commerce international du bois d'œuvre</p> | À déterminer | À déterminer | | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |

| | | | | | | | |
|---|---|--|--|--------------|-------------------------------------|------------|---|
| | | Aider les pays à mettre en œuvre le plan d'action actualisé de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols | Recensement des pays qui considèrent que la biodiversité et la santé des sols font partie des solutions fondées sur la nature qui permettent de relever les défis mondiaux liés à l'environnement et renforcement de leurs capacités en la matière | En cours | | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| 4 | Contribuer au renforcement des capacités nécessaires à la prise en compte systématique de la biodiversité | Aider les pays à renforcer leurs capacités en matière d'élaboration de cadres juridiques et stratégiques cohérents intégrant la biodiversité dans tous les secteurs | Aider les Membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux visant la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) | En cours | C 2021/23 (paragraphe 11, alinéa j) | AE 1, AP 2 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6, 2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c |
| | | Contribuer au renforcement des capacités des pays à définir d'autres mesures efficaces de conservation par zone dans les secteurs de l'agriculture, y compris la pêche et les forêts | À déterminer | À déterminer | | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | | Aider les pays à renforcer leurs capacités à adopter des stratégies et un cadre juridique pour la protection et la valorisation de la biodiversité locale | À déterminer | À déterminer | | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | | Aider les Membres à renforcer leurs capacités à mobiliser des ressources en faveur de l'intégration de la biodiversité et d'investissements dans des approches agricoles durables qui contribuent mieux à l'utilisation durable et à la préservation de la biodiversité, notamment | À déterminer | À déterminer | | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|----------|--|------------|---|
| | | aux initiatives visant à obtenir des financements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) | | | | | |
| | | Aider les Membres à renforcer leurs capacités à intégrer la question de la biodiversité, y compris les stratégies d'égalité des genres correspondantes et les questions relatives aux peuples autochtones, aux communautés locales et aux savoirs traditionnels, dans les instruments de planification pertinents que sont notamment les cadres de programmation par pays et les initiatives régionales de la FAO, les plans nationaux relatifs aux différents secteurs de l'agriculture et les plans nationaux relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition | Appui apporté aux autorités nationales dans la mise en œuvre et la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international Poursuite des efforts consentis dans le cadre de la Plateforme mondiale sur les systèmes alimentaires autochtones en vue d'orienter les débats stratégiques sur la conservation de la biodiversité, par l'intermédiaire de la Coalition du Sommet sur les systèmes alimentaires consacrée aux systèmes alimentaires autochtones et du Groupe des amis des peuples autochtones basé à Rome, sur la base des principes du consentement préalable, libre et éclairé | 2027 | IT/GB Résolution 6/2019, Application de l'article 9 – Droits des agriculteurs; C 2021/21, paragraphe 39. | AE 3, AV 1 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 2.3, 5.4, 5.a, 5.c |
| | | Aider les Membres qui en font la demande à renforcer leurs capacités en matière d'élaboration, d'adaptation et de mise en œuvre des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages afin de tenir compte de l'importance des | Ateliers et renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages relatifs aux RGAA, ainsi que sur les questions relatives aux informations de séquençage numérique, et rapports | En cours | CGRFA-18/21/Report, paragraphe 26, alinéa f, et 38, alinéa c. IT/GB Résolution 2/2019 – Mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages. | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|----------|---|------------|---|
| | | ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA), du rôle spécifique qu'elles jouent dans la sécurité alimentaire et de leurs caractéristiques propres | sur l'application concrète des mesures nationales en matière d'accès et de partage des avantages par rapport aux différents sous-secteurs des RGAA et aux connaissances traditionnelles associées Aide apportée aux institutions nationales et aux autres usagers dans l'utilisation et la mise en œuvre du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages du Traité international Mise en œuvre du cinquième cycle du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages | | | | |
| | | Aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de suivi de la gestion durable de la biodiversité, y compris les approches écosystémiques | Mise au point et adoption d'instruments de suivi de la gestion durable de la biodiversité, y compris les approches écosystémiques (évaluation et performance environnementales de l'élevage, Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais, etc.) | En cours | C 2021/21 (paragraphe 13 et 14), C 2019/REP (paragraphe 49, alinéa b), etc. | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | | Aider les pays à mettre en pratique le cadre des 10 éléments de l'agroécologie et d'autres approches novatrices et durables afin de faciliter l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture | Encourager les transitions en faveur d'une biodiversité durable conformément aux orientations du cadre des 10 éléments de l'agroécologie visant à réduire et enrayer les processus | En cours | | AE 3, AP 1 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 2.3, 2.4, 6.4, 15.2 |

| | | | | | | | |
|--|--|--|---|----------|---|------|-----------------------------------|
| | | | de dégradation, de désertification et de déforestation des terres et des écosystèmes dans les zones arides (au moins dix pays) | | | | |
| | | Aider les pays à élaborer des systèmes phytosanitaires nationaux qui protègent à la fois les plantes cultivées et les plantes sauvages | Réalisation d'évaluations des capacités phytosanitaires qui contribuent à recenser les atouts et les difficultés des systèmes phytosanitaires nationaux Mise au point de stratégies nationales de renforcement des capacités phytosanitaires afin de contribuer à la protection de la biodiversité des plantes, de renforcer la santé végétale et d'améliorer la sécurité alimentaire Élaboration de matériel de formation à l'appui de l'application de la CIPV, des NIMP et des recommandations de la CMP, aux fins du renforcement des systèmes phytosanitaires nationaux, et formations au moyen d'ateliers régionaux annuels, d'apprentissage à distance et de divers matériels (infographies, vidéos et cours en ligne) | En cours | Stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales de la CIPV (2010, révisée en 2012) | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |

| | | | | | | | |
|----|---|--|---|----------|--|------------|---|
| 6. | Améliorer la mise en commun et l'assimilation, par les pays, des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques afin de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité | Aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de bonnes pratiques relatives à la prévention, la gestion et l'éradication des espèces envahissantes | Soutien apporté aux pays aux fins de la mise en œuvre des échanges numériques de certifications phytosanitaires (solution ePhyto de la CIPV) et de l'application des recommandations de la CMP relatives au nettoyage des conteneurs et aux organismes nuisibles contaminants Sensibilisation des pays à l'utilisation de la CIPV, des NIMP et des recommandations de la CMP pour que leurs organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) puissent accéder aux systèmes phytosanitaires nationaux qui permettent de protéger la vie végétale face aux espèces exotiques envahissantes (analyse des risques, systèmes de surveillance, procédures d'éradication et contrôles frontaliers, par exemple) À partir des évaluations des capacités phytosanitaires, élaboration de stratégies nationales de renforcement des capacités phytosanitaires qui comprennent une composante sur les | En cours | NIMP 12; CPM R-06 (2017); Stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales de la CIPV (2010, révisée en 2012) Action mondiale contre la légionnaire d'automne: cadre d'action | AE 3, AP 1 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 1.4, 5.b, 9.c, 17.8 |
|----|---|--|---|----------|--|------------|---|

| | | | | | | | |
|--|--|--|---|----------|--|------------|---|
| | | | <p>moyens de traiter les risques liés aux espèces exotiques envahissantes nuisibles aux végétaux</p> <p>Grâce à des programmes mondiaux tels que l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne, soutien apporté par la FAO aux pays afin de renforcer les capacités de validation et d'adoption des pratiques de suivi, de prévention et de gestion durable des espèces envahissantes qui s'attaquent aux cultures ou provoquent des maladies</p> | | | | |
| | | Aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de bonnes pratiques relatives à la prévention, la gestion et l'éradication des espèces envahissantes | Collaboration avec la CITES sur le commerce eu égard aux espèces envahissantes | En cours | C 2021/23 (paragraphe 11, alinéas a et l, et paragraphe 15, alinéas d et f); protocole d'accord FAO-CITES 2006 | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | | Aider les pays à renforcer les capacités d'intégration de la biodiversité dans le cadre de l'approche «Une seule santé» | Appui apporté aux pays dans la mise en œuvre du Plan d'action 2021-2025 de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens | En cours | C 2021/21 (paragraphe 23 à 27) | AE 3, AP 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 1.5, 3.d, 15.8 |
| | | Contribuer à l'utilisation et la gestion durables des engrais | Aide apportée aux Membres aux fins de l'utilisation optimale des engrais grâce au renforcement des capacités en matière de recyclage des nutriments, de gestion de la santé des sols et de la diffusion des meilleures pratiques auprès des acteurs de | En cours | | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |

| | | | | | | | |
|--|--|---|---|--------------|---|------------|---|
| | | | l'ensemble de la filière des engrais | | | | |
| | | Soutenir et renforcer le partage et l'assimilation des connaissances, technologies et bonnes pratiques sur la gestion des pollinisateurs | Soutien apporté à la mise en œuvre, à l'échelle nationale et régionale, des éléments pertinents de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs 2.0 et au programme de travail y relatif de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture | En cours | CGRFA-18/21/Report, paragraphe 83 | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | | Appuyer l'utilisation durable des ressources halieutiques, y compris grâce à une approche écosystémique de la gestion des pêches | À déterminer | À déterminer | | AE 1, AP 2 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c |
| | | Renforcer les capacités de mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique | Programme de renforcement des capacités liées aux accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (AME ACP 3), financé par l'Union européenne Soutien apporté aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans les domaines suivants: - renforcement de l'intégration des questions de biodiversité dans les cadres de politiques, les stratégies et les plans d'action au | 2024 | Accord avec certains pays ciblés dans le cadre du Programme de coopération avec les gouvernements | AP 1, AE 3 | 2.3, 2.4, 6.4, 15.2 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |

| | | | | | | | |
|--|--|--|---|--------------|--|------------|--|
| | | | <p>niveau national;</p> <ul style="list-style-type: none"> - intégration et institutionnalisation des questions intéressant la biodiversité dans les programmes nationaux de vulgarisation agricole; - intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans les formations des écoles pratiques d'agriculture afin de faciliter l'adoption des pratiques axées sur les écosystèmes par les producteurs agricoles et d'accélérer la transition vers des systèmes agroalimentaires durables | | | | |
| | | <p>Continuer à montrer qu'il est possible de trouver des solutions qui associent de manière équilibrée la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière, notamment la gestion durable des forêts, la restauration et l'agroforesterie, en partageant des meilleures pratiques adaptées aux capacités, aux priorités et aux contextes nationaux, et que les secteurs de l'agriculture et des forêts peuvent fonctionner en synergie pour favoriser le développement durable</p> | À déterminer | À déterminer | | AE 3, AP 1 | <p>2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 2.3, 2.4, 6.4, 15.2</p> |

| | | | | | | | |
|---|--|---|--|------|---|------------|--|
| | | Appuyer la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des forêts et améliorer la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages | Mise à l'essai et transposition à plus grande échelle de sept modèles performants à l'appui de la gestion durable de la faune sauvage dans différents contextes et paysages, y compris au moyen de la production de sources de protéines alternatives (Programme de gestion durable de la faune sauvage) | 2027 | CBD/COP/DEC/14/7 | AE 3, AP 1 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 2.3, 2.4, 6.4, 15.2 |
| RÉSULTANTE 2: Intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques, des programmes et des activités de la FAO | | | | | | | |
| 3 | Faciliter le dialogue sur les politiques concernant la prise en compte systématique de la biodiversité | Faciliter l'examen de la question de la prise en compte systématique de la biodiversité au sein des comités techniques, des conférences régionales et des organes statutaires de la FAO | Publication des rapports de session des comités techniques, des conférences régionales et des organes statutaires de la FAO | | Convenu lors des consultations des Membres | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| 6 | Améliorer l'assimilation, par la FAO et ses partenaires, des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques | Mettre en place une initiative interdivisions visant à traiter les facteurs agricoles qui favorisent la déforestation, la dégradation des terres, la perte de zones humides et la diminution de la biodiversité qui en découle, en réponse à l'Initiative «Déforestation: inverser la tendance», action entreprise à l'échelle du système des Nations Unies à la demande du Secrétaire général, qui sera menée par la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en collaboration avec le | Exécution du plan de travail 2021-2024 mis au point par le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) en vue de contribuer à mettre fin à la déforestation | 2024 | COFO/2020/REP (paragraphe 10, alinéa b, sous-alinéa ii, paragraphe 22, alinéa j, paragraphe 23, alinéa e) | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |

| | | | | | | | |
|--|---|---|--|------------------------------------|--|------------------|---|
| | | Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des affaires économiques et sociales et d'autres entités compétentes | | | | | |
| RÉSULTANTE 3: Reconnaissance au plan mondial du rôle joué par la biodiversité et ses services écosystémiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition | | | | | | | |
| 1 | Améliorer l'accès aux données et aux informations sur le rôle que jouent la biodiversité et ses services écosystémiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition | Fournir des mises à jour sur l'état d'avancement et l'évolution des indicateurs relatifs à la biodiversité dont la FAO est l'organisme responsable ou partenaire [7] | Version en ligne du rapport annuel de la FAO sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD | Troisième trimestre (tous les ans) | | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | | Établir les rapports de la FAO en y incluant des sections sur les liens entre la biodiversité, la sécurité alimentaire et la nutrition | Traitement des aspects de la biodiversité dans les rapports phares de la FAO | En cours | | AE 3, AN 1, BN 2 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4, 12.8, 14.b |
| 3 | Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques concernant la biodiversité, aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays | Organiser des réunions mondiales d'experts, des manifestations parallèles et des rencontres de haut niveau relatives à la biodiversité et les services écosystémiques qu'elle rend en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de santé | Réunions multipartites et colloques, entre autres, relatifs à la biodiversité | En cours | | AE 3, AN 1, BN 2 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4, 12.8, 14.b |
| | | Représenter la FAO et les secteurs de l'agriculture lors des manifestations relatives à la biodiversité | Représentation de la FAO lors des conférences et manifestations relatives à la biodiversité | En cours | | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | | Représenter la FAO lors des sessions des conventions relatives à la biodiversité afin de marquer le rôle de l'Organisation en tant que lieu de dialogue essentiel où débattre de la biodiversité pour | Représentation de la FAO lors des réunions intergouvernementales relatives à la biodiversité (CDB et autres) | En cours | | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |

| | | | | | | | |
|---|--|---|---|----------|---|------------------|---|
| | | l'alimentation et l'agriculture et d'assurer la prise en compte des exigences des divers secteurs de l'agriculture dans d'autres accords | | | | | |
| 5 | Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile, le secteur privé, les peuples autochtones et les communautés locales, afin de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité | Intensifier les travaux menés au sein des partenariats pertinents (par exemple le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies, le Partenariat de collaboration sur les forêts, le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage, le Partenariat de la montagne, le Partenariat mondial sur les sols et le Groupe technique intergouvernemental sur les sols) afin de faire mieux connaître l'importance de la biodiversité pour la sécurité alimentaire et la nutrition | À la demande du Comité des pêches, soutien renforcé aux organisations régionales de gestion et aux organes consultatifs régionaux des pêches marines et continentales, ainsi qu'à d'autres initiatives régionales, aux fins de l'intégration de la biodiversité dans la conservation et l'utilisation durable des ressources aquatiques Contribution aux activités du Groupe de liaison sur la biodiversité de la CDB (CIPV, Traité international) | En cours | C 2021/23 (paragraphe 17, alinéa i) | AE 3, AN 1, AN 2 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4, 12.8, 14.b |
| | | Contribuer aux activités d'autres organisations sur les mesures phytosanitaires | Poursuite de la collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) dans les domaines du commerce électronique, des espèces exotiques envahissantes et des opérateurs économiques agréés, avec l'Organisation maritime internationale (OMI) en ce qui concerne les déplacements d'organismes nuisibles dans les | En cours | CPM 2018/28, Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030 | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--------------|---|------------|--|
| | | | conteneurs maritimes, avec l'Union postale universelle (UPU) en matière de commerce électronique et d'espèces exotiques envahissantes et avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'agissant de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) | | | | |
| | | Contribuer aux travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques | Contributions au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et communication régulière, aux organes directeurs et aux organes statutaires pertinents de la FAO, de l'avancement de la mise en œuvre du programme de travail | En cours | Décision IPBES/2/8: modalités de partenariat collaboratif | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | | Contribuer à l'Alliance quadripartite «Une seule santé» (FAO, OMS, OIE et PNUE) et aux autres plateformes de l'approche «Une seule santé» | À déterminer | À déterminer | | AE 3, AP 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6, 1.5, 3.d, 15.8 |
| | | Envisager les synergies entre les initiatives climatiques dans le secteur agricole et la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité, en tenant compte du contexte national | À déterminer | À déterminer | | AE 1, AE 3 | 2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3, 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |

| | | | | | | | |
|---|--|---|---|--------------|--|------------------------|--|
| | | Renforcer l'appui apporté aux pratiques commerciales durables et novatrices et aider les pays à rendre compte de leurs services écosystémiques | À déterminer | À déterminer | | AE 3, AP 1 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 2.3, 2.4, 6.4, 15.2 |
| | | Aider les pays à éviter les conséquences négatives des systèmes agricoles et alimentaires sur la biodiversité en encourageant les pratiques durables | Aider les pays à éliminer les pratiques et les politiques publiques qui nuisent à la biodiversité, conformément aux cibles convenues au niveau multilatéral dans le domaine de la biodiversité, afin de réduire au minimum, voire d'éviter les effets négatifs et d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, en fonction de la situation et des priorités nationales et dans le respect des règles de l'OMC et des autres obligations internationales pertinentes | En cours | | AE 3, AP 1 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 2.3, 2.4, 6.4, 15.2 |
| 6 | Rassembler et diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques qui mettent en lumière les liens entre la biodiversité et la sécurité alimentaire, et en améliorer l'assimilation | Mettre en commun les bonnes pratiques et créer des outils qui mettent en lumière les liens entre l'utilisation durable de la biodiversité, la sécurité alimentaire et la nutrition et soutenir la transition vers une agriculture respectueuse de la biodiversité et des systèmes alimentaires durables, le cas échéant | Directives, communautés de pratique, etc. | En cours | | AE 3, AP 1, AN 1, AN 2 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 2.3, 2.4, 6.4, 15.2 1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4, 12.8, 14.b |

| | | | | | | |
|---|---|---|--|--------------|------------------------|---|
| | | Faire mieux connaître les facteurs qui sont à l'origine de l'appauvrissement de la biodiversité forestière et montrer comment les éliminer | À déterminer | À déterminer | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| 7 | Faire mieux connaître, dans les instances compétentes, le rôle que joue la biodiversité, ainsi que les services écosystémiques qu'elle procure, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition | Codiriger la mise en œuvre des décennies d'action des Nations Unies (de la nutrition, des sciences océaniques, de l'agriculture familiale, de l'eau et de la remise en état des écosystèmes) et participer aux activités menées à ce titre, soutenir la célébration des années internationales (des camélidés et du pastoralisme et des pâturages) et des journées mondiales ou internationales (des légumineuses, des zones humides, de la vie sauvage, des forêts, de l'eau, des abeilles, de la diversité biologique, de l'environnement, de la lutte contre la désertification et la sécheresse, pour la conservation de l'écosystème de la mangrove, de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture, des sols, de la montagne et de la santé des végétaux) et sensibiliser à l'importance de la prise en compte systématique de la biodiversité et du rôle que jouent la biodiversité et ses services écosystémiques en faveur | Mise en œuvre des campagnes annuelles et des décennies intéressant la biodiversité | En cours | AE 3, AN 1, AN 2, AN 4 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4, 12.8, 14.b 2.1, 2.2, 12.3 |

| | | | | | | | |
|---|--|---|---|----------|--|------|-----------------------------------|
| | | de la sécurité alimentaire et de la nutrition | | | | | |
| RÉSULTANTE 4: Renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité | | | | | | | |
| 4 | Renforcer les capacités de la FAO relatives aux questions intéressant la biodiversité | Mettre en place un groupe de travail sur la biodiversité, à l'échelle de la FAO, y compris, le cas échéant, des sous-groupes de travail thématique pour l'échange de connaissances sur les questions liées à la biodiversité | Renforcement des capacités en matière de coordination des activités relatives à la biodiversité au sein de la FAO et d'appui constant dans les domaines d'activité communs Publication en ligne du registre actualisé des points focaux de la FAO pour la biodiversité | En cours | Convenu lors des consultations des Membres | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| 5 | Renforcer la collaboration avec les organismes compétents | Asseoir la biodiversité en tant que domaine de collaboration essentiel avec les organismes internationaux compétents, la société civile, le secteur privé, les peuples autochtones et les communautés locales | Prise en compte de la biodiversité dans les accords de coopération nouveaux et actualisés (protocole d'accord, par exemple) | En cours | Convenu lors des consultations des Membres | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| 6 | Améliorer la prise en compte des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques relatives à la biodiversité dans les politiques et procédures de la FAO | Réexaminer les modalités du cycle des projets ainsi que les mesures de protection environnementales et sociales pour une meilleure prise en compte des trois niveaux de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture | Mise en application des mesures de protection environnementales et sociales révisées de la FAO | En cours | Convenu lors des consultations des Membres | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |

| | | | | | | | |
|--|--|--|---|----------|--|------|-----------------------------------|
| | | Inclure les questions relatives à la biodiversité dans la gestion des risques liés aux projets et la procédure de consentement préalable, libre et éclairé | Inclusion de la biodiversité dans les outils de gestion des risques liés aux projets | En cours | Convenu lors des consultations des Membres | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |
| | | Élaborer de nouvelles directives en matière d'achats tenant compte de la biodiversité | Poursuite de l'examen de la situation de la biodiversité dans le cadre des achats de la FAO | En cours | Convenu lors des consultations des Membres | AE 3 | 2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6 |